

SAC-060310

UNIVERSITÉ DE MONCTON

191^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 10 mars 2006

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

| | | | |
|--|------------|--|------------|
| Marie-France Albert, doyenne | Moncton | Patrick Maltais, directeur général de l'Éducation permanente (DGEP) | U de M |
| Nasser Baccouche, directeur | Moncton | France Marquis, professeure | Edmundston |
| Samira Belyazid, professeure | Edmundston | Isabelle McKee-Allain, doyenne | Moncton |
| Andrew Boghen, doyen | Moncton | Denise Merkle, professeure | Moncton |
| Gilles Bouchard, professeur | Moncton | Abdelaziz Nait Ajjou, professeur | Moncton |
| Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) | U de M | Émérentienne Richardson, professeure | Moncton |
| Charles Bourque, doyen | Moncton | Edgar Robichaud, doyen | Shippagan |
| Paul-É. Bourque, directeur | Moncton | Régina Robichaud, directrice | Moncton |
| Gilles Chiasson, bibliothécaire en chef | Moncton | Jacques Saindon, professeur | Moncton |
| Paul Chiasson, doyen | Moncton | Richard Thériault, étudiant | Shippagan |
| Jacques Paul Couturier, doyen | Edmundston | | |
| Étienne Dako, professeur | Moncton | <u>INVITÉS ET INVITÉES</u> | |
| Yahia Djaoued, professeur | Shippagan | Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston | Edmundston |
| Marie-Christine Émond, étudiante | Edmundston | Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications | Moncton |
| Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier | U de M | Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG) | U de M |
| Pierrette Fortin, professeure | Edmundston | Lise Dubois, vice-doyenne | Moncton |
| Marielle Gervais, professeure | Moncton | Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) | U de M |
| Normand Gionet, doyen | Moncton | Suzanne LeBlanc, registraire | Moncton |
| Cheick Tidiane Konaté, étudiant | Moncton | Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée | Moncton |
| Salem Lakhal, professeur | Moncton | Claudette Melanson, professeure à la retraite | Moncton |
| Frances LeBlanc, étudiante | Moncton | Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan | Shippagan |
| Gaston LeBlanc, doyen | Moncton | Gérard Snow, président d'assemblée | Moncton |
| Ronald C. LeBlanc, professeur | Moncton | | |
| Guy Lefrançois, bibliothécaire | Edmundston | | |
| David Lonergan, professeur | Moncton | | |
| Anne Lowe, doyenne | Moncton | | |

ABSENCES MOTIVÉES : Lise Caron, Liette Clément, Sylvie Robichaud-Ekstrand et Marc-André Villard

ABSENCE : Paul Deguire

| | | |
|------|---|----|
| 1. | OUVERTURE | 4 |
| 2. | CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION | 4 |
| 3. | VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE | 4 |
| 4. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 4 |
| 5. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-051104 | 4 |
| 6. | AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC) | 4 |
| 6.1 | (6.1) Sondage Maclean's | 4 |
| 6.2 | (14) Modifications aux Statuts et règlements | 8 |
| 7. | CORRESPONDANCE | 16 |
| 7.1 | Lettre de démission de Geneviève Comeau | 16 |
| 8. | RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060216 | 16 |
| 9. | AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) | 17 |
| 9.1 | (6.1) Programmes de chimie (premier et deuxième cycles) | 17 |
| 9.2 | (6.2) Maîtrise en travail social | 23 |
| 9.3 | Information complémentaire [Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)] | 25 |
| 10. | RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES | 29 |
| 10.1 | Modifications aux programmes de spécialisation et de majeure en sociologie | 29 |
| 10.2 | Réforme du programme de l'Odysée humaine | 30 |
| 10.3 | Modifications au Baccalauréat ès arts (majeure études familiales) | 31 |
| 10.4 | Modifications à la Mineure en développement personnel et social | 33 |
| 11. | RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES | 33 |
| 12. | NOMINATION | 34 |
| 12.1 | Comité d'attestation d'études | 34 |
| 13. | MODIFICATION DE LA DATE DE LA COLLATION DES DIPLÔMES (MONCTON) | 34 |
| 14. | STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE RÉSEAU DE SCIENCE INFIRMIÈRE | 35 |
| 15. | DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE | 35 |
| 16. | SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-051203 | 35 |
| 17. | AFFAIRES NOUVELLES | 36 |
| 18. | PROCHAINE RÉUNION | 36 |
| 19. | CLÔTURE | 36 |

| | |
|---|----------|
| DOCUMENTS | 37 |
| DOCUMENT A : Ordre du jour adopté | A(1) |
| DOCUMENT B : Sondage Maclean's | B(1-14) |
| DOCUMENT C : Modifications aux Statuts et règlements | C(1-10) |
| DOCUMENT D : Correspondance : Lettre de Geneviève Comeau | D(1) |
| DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-060216 | E(1-24) |
| DOCUMENT F : Information complémentaire : Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé) | F(1-15) |
| DOCUMENT G : Rapport du Comité des programmes | G(1-106) |
| DOCUMENT H : Addenda au rapport du Comité des programmes | H(1-3) |
| DOCUMENT I : Nomination - Comité d'attestation d'études | I(1) |
| DOCUMENT J : Calendrier des réunions | J(1) |

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à la 191^e séance du Sénat académique. Il nomme les personnes qui se sont excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Lynne Castonguay, secrétaire générale et Gilles Chiasson, bibliothécaire en chef par intérim. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et nomme Lise Dubois et Suzanne LeBlanc comme scrutatrices.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Le point 9.3 *Information complémentaire* est ajouté à l'ordre du jour

R : 01-SAC-060310

Marie-France Albert, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-051104

Corrections :

- ▶ À la page 8, 4^e ligne, enlever le mot « va ».
- ▶ À la page 19, 5^e ligne de la fin de l'avant-dernier paragraphe, il faut lire « dans » au lieu de « d'ans ».
- ▶ À la page 19, dernier paragraphe, à la fin de la 4^e ligne, il faut lire « d'autre part » au lieu de « d'autres part ».

R : 02-SAC-060310

Charles Bourque, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le Sénat académique adopte le procès-verbal tel que corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

6.1 (6.1) Sondage Maclean's

Voir le Document B, p. 1-14

Recteur et vice-chancelier : Il y a maintenant trois ou quatre réunions du Sénat académique, on avait eu une discussion assez sommaire concernant le sondage Maclean's. Il y avait eu une suggestion que l'on devrait peut-être revenir au Sénat académique pour avoir une discussion plus éclairée sur les enjeux du sondage et avec un certain nombre de données plus détaillées par rapport à notre rendement. On avait demandé au Bureau de direction du Sénat académique de regarder comment on pourrait

6.1 **(6.1) Sondage Maclean's** (suite)

aborder cette discussion lors du Sénat académique. On a eu quelques discussions au Bureau de direction du Sénat académique et l'on a convenu que l'on préparerait un document qui nous donnerait un certain nombre de détails par rapport aux pondérations et aux critères d'évaluation avec les analyses un peu plus détaillées sur un certain nombre de ces questions. Alors, en collaboration avec la registraire, nous avons fait une analyse du profil de la population étudiante et l'on a regardé un certain nombre de données par rapport à la population étudiante. Il y a une page complémentaire que l'on a laissée sur votre table ce matin. Dans ce document, il y a les différentes catégories qui sont considérées par la revue Maclean's. La première catégorie est « corps étudiant ». Pour ce qui est des autres catégories (classes, faculté, finances, bibliothèque et réputation), on a tenté de vous donner un tableau de statistiques plutôt qu'une analyse de ces données. Le tableau présente les données pour les années 2003, 2004 et 2005. Il va jusqu'à 2004-2005 par rapport à notre positionnement dans le sondage. Si vous me permettez, j'aimerais passer la parole à la registraire pour qu'elle puisse présenter le premier document et par la suite, je présenterai le deuxième document pour les éléments que j'aimerais que l'on puisse soulever ce matin. Par la suite, il serait peut-être souhaitable que l'on se transforme en comité plénier.

S. LeBlanc : L'Université de Moncton participe au sondage Maclean's depuis huit ans et l'on a voulu démontrer dans le Tableau I du document les résultats depuis les cinq dernières années. Il y a deux classements. Il y a un classement dans les 21 universités et un autre par rapport aux 47 universités. Je vous donne un peu d'éclaircissement. Il y a 47 universités au Canada qui participent au sondage. Lorsque la revue Maclean's publie le palmarès de l'Université, elle publie trois palmarès de résultats. L'Université de Moncton se retrouve dans celui des 21 universités de premier cycle. Lorsque l'on regarde l'ensemble des résultats, on regarde les résultats des 47 universités et c'est le rang par rapport à ces 47 universités que l'on vous donne dans un certain nombre de classements. Lorsque je mentionne, à la première page du document, un certain nombre de critères de la population étudiante, c'est par rapport aux 47 universités participantes. Lorsque l'on regarde nos résultats par rapport à la moyenne à l'entrée, on occupe le 43^e rang. Quand je vous mentionne le 43^e rang dans la moyenne de nos étudiantes et étudiants du secondaire qui affichent plus de 75 %, le taux de rétention de nos recrues et le taux d'obtention de diplômes, on a tendance à se désoler par rapport à ces résultats. Mais, il faut être conscient que même s'ils sont en tête du palmarès dans le groupe des 21 universités, ils ne sont pas nécessairement en tête du palmarès pour les 47 universités participantes. Par exemple, la moyenne à l'entrée, Mount Allison occupe la 13^e place dans l'ensemble des 47 universités. Par rapport à ces critères, dans le groupe des plus petites universités, elles sont un peu plus basses sur la liste des rangs. Dans le tableau numéro 1, vous constaterez que, à part quelques exceptions où l'on peut avoir soit diminué ou augmenté dans nos résultats, la performance de l'Université est semblable d'une année à l'autre. Au tableau numéro 2, vous noterez les résultats des universités de la province. On voit où l'on se situe par rapport aux institutions du Nouveau-Brunswick et l'on note l'écart. Il faut savoir qu'il y a quelques provinces, au Canada, dont les subventions aux universités sont reliées à leur performance. Ce n'est pas encore le cas au Nouveau-Brunswick, mais il faut être conscient de la performance de l'Université par rapport aux autres parce que la province fixera la barre en quelque part. Je pense qu'il est important de bien cerner la performance des universités du Nouveau-Brunswick parce que l'on risque éventuellement que les subventions des universités du Nouveau-Brunswick soient accordées à partir du rendement de chacune de ces universités. Une fois que l'on a fini de regarder l'ensemble de ces chiffres, il faut revenir à notre réalité et voir s'il y a quelque chose que l'on est en mesure de faire pour améliorer notre classement. On sait que la mission de l'Université, c'est l'accessibilité aux étudiantes et étudiants. C'est certain que l'on ne va pas se rendre au même niveau que les premiers dans le palmarès parce que l'on se réfère à des universités qui ont des missions différentes de la nôtre. Est-ce juste la moyenne à l'entrée qui affecte nos résultats? Est-ce que c'est cela qui affecte les taux d'obtention de diplômes qui est tout de même plus bas que celui dans les autres institutions participantes? Si l'on regarde d'abord les moyennes de nos étudiantes et étudiants à l'entrée, dans le tableau 3, vous voyez deux séries de chiffres pour la période de 2000 à 2005. D'abord, c'est la distribution des moyennes de nos étudiantes et étudiants qui arrivent du secondaire. Dans la colonne de gauche, où l'on indique sur la base de la moyenne des cours de 11^e et 12^e années, c'est la formule de Maclean's. C'est la base sur laquelle on fournit nos données à Maclean's. Par contre, ce n'est pas la moyenne qui sert pour admettre nos étudiantes et étudiants à l'Université. Quand on parle des cours de 11^e et 12^e années, on parle de plus ou moins 16

6.1 **(6.1) Sondage Maclean's** (suite)

cours. Lorsque l'on parle des conditions d'admission à l'Université, on parle de cinq à sept cours. Dans la colonne de droite, vous avez les moyennes des étudiantes et étudiants en tenant compte des cinq à sept cours. Ce que l'on constate, c'est que depuis 2000, entre 55 % et 60 % de nos étudiantes et étudiants ont des moyennes supérieures à 75 % lorsqu'ils arrivent à l'Université. L'envers de la médaille, il y a entre 40 % et 45 % qui ont des moyennes inférieures à 75 %. Il faut être conscient que ce bloc en est un vulnérable parce que, lorsque les étudiantes et étudiants partent de l'école secondaire et arrivent à l'Université, c'est connu qu'il peut y avoir une chute de 10 à 15 points dans les moyennes à l'Université. Environ un tiers des étudiantes et étudiants ont une moyenne inférieure à la moyenne nécessaire pour réussir leur première année universitaire. Cela s'améliore en deuxième année, mais on en perd un peu en chemin. Lorsque l'on regarde le taux d'abandon, il faut se demander si c'est tout ce bloc que l'on perd? Non, ce n'est pas tout ce bloc que l'on perd. Sur la cohorte 2004, il y en a 13,7 % qui ne sont pas revenus l'automne suivant. Quand je parle de celles et ceux qui ne reviennent pas l'automne suivant, ceci inclut toutes les diplômées et tous les diplômés, toutes les étudiantes et tous les étudiants qui étaient inscrits, on parle de gens qui étaient là l'année d'avant et qui seraient normalement revenus l'année suivante. Ceci équivaut à 704 étudiantes et étudiants. Cela a l'air d'un chiffre important, mais c'est tout de même une amélioration par rapport à l'année précédente. Si l'on regarde le taux d'abandon de l'année 1998, on avait perdu 19 % de nos étudiantes et étudiants. Ce qui est intéressant sur la période, c'est que l'on a une augmentation de l'effectif étudiant, donc on pourrait penser qu'avec cette augmentation, on pourrait perdre plus d'étudiantes et d'étudiants parce que le pourcentage d'un plus grand nombre devrait nous donner une perte; il reste que l'on en perd moins. On réussit à garder davantage d'étudiantes et d'étudiants. Sur la cohorte 2004, ce que l'on constate, c'est que l'on en a perdu un tiers parce qu'ils ont été exclus de leur programme. Vous avez 43 % des étudiantes et étudiants qui ne sont pas revenus parce qu'ils ne rencontraient pas les exigences de la moyenne. Par contre, vous avez l'autre 55 % qui a abandonné pour des raisons qui ne sont pas d'ordre académique. Lorsque l'on regarde les résultats, on voit qu'il y en a qui ont poursuivi des études ailleurs. C'est toute une variété de raisons qui expliquent pourquoi ces gens ne reviennent pas à l'Université de Moncton. On constate que, sur la cohorte 2004, l'on a perdu moins d'étudiantes et d'étudiants pour des raisons académiques, mais un peu plus d'étudiantes et d'étudiants pour d'autres raisons. Celles et ceux que l'on perd pour des raisons académiques, cela se traduit dans les taux plus bas d'obtention du diplôme. Celles et ceux que l'on perd pour d'autres raisons se traduit dans un taux plus bas d'obtention du diplôme. Alors, il y a un défi du côté de la moyenne à l'entrée. On constate, en regardant le profil académique de celles et ceux qui ont abandonné, - car ils ont été exclus de leur programme et qui ont des faibles résultats académiques - qu'il y en a 82 % qui avait une moyenne inférieure à 75 % à l'entrée. Au niveau de la rétention des recrues, si on les perd parce qu'il sont exclus de leur programme, ceci affectera le taux de rétention des recrues.

Président d'assemblée : On m'a signalé qu'il y avait quelques erreurs sur la première page.

S. LeBlanc : Sous 2005, le deuxième devrait être 18, le troisième devrait être 14, le quatrième 18 et le cinquième 12.

Recteur et vice-chancelier : Je voudrais ajouter quelques éléments sur le document complémentaire que vous avez reçu ce matin. Je ne vais pas commenter la première catégorie que le corps étudiants vaut 22 % de la pondération dans le sondage Maclean's. Je pense que la registraire a fait une très bonne analyse de cette question. La deuxième catégorie qui vaut 18 %, c'est le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les cours. Vous voyez que dans les classes de première et deuxième années, nous avons des nombres quand même très avantageux par rapport aux autres universités. Dans les troisième, quatrième et cinquième années, là aussi on a eu en 2003-2004 un nombre plus important par rapport aux autres, mais les autres années, on est en sixième position par rapport aux 21 universités, ce qui veut dire que, généralement parlant, le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans nos cours de troisième, quatrième et cinquième années est tout à fait compétitif par rapport aux universités sœurs de notre province. Par rapport au pourcentage de professeurs et professeurs permanents qui enseignent dans les classes de première année, soit à peu près 55 %, ça nous situe dans la moyenne des 21 universités. Par rapport aux facultés, c'est le profil du corps professoral qui vaut 17 % dans le sondage, je dirais que l'on est plutôt dans le dernier quartile du groupe des 21 universités. Un ou deux

6.1 **(6.1) Sondage Maclean's** (suite)

prix fait toute une différence. Je suis certain que dans le premier quartile, cela doit être des universités qui ont eu deux ou trois professeures ou professeurs qui ont eu des prix nationaux. Par rapport au CRSH, en 2004-2005, on s'est amélioré de façon importante. On est passé au neuvième rang par rapport au 14^e et 13^e rang dans les années antérieures. Pour ce qui est du CRSNG, ici on est à peu près, pour les années antérieures à 2004-2005, dans des rangs comparables que celui du CRSH sauf qu'en 2004-2005, on a pris un certain retard; on est au 15^e rang par rapport à 21 universités, ce qui est le même rang qu'en 2003-2004. Encore là, le troisième est presque dans le quatrième quartile donc en terme absolu, on semble avoir plus de subventions par professeures ou professeurs. Comme vous pouvez le voir dans le cas du CRSH, on a passé à 3 594 \$ et au CRSNG à 10 101 \$ par rapport à deux ans passés. On constate que, même si l'on a augmenté de façon absolue dans notre institution, les écarts semblent s'être élargis dans le cas du CRSH par rapport à d'autres institutions qui sont dans le même groupe d'universités que nous. Par rapport aux finances, même si l'on a des défis financiers de taille dans les éléments qui sont mesurés, on avait un revenu de 9 100 \$ par étudiante ou étudiant à temps plein en 2004-2005, ce qui nous classait en huitième position dans les 21 universités. Par rapport au pourcentage du budget que l'on accorde aux bourses, nous avons 4,6 % de notre budget d'opération qui est accordé pour des bourses à nos étudiantes et étudiants et même si de façon absolue, je sais que d'année en année on a augmenté un peu notre budget d'opération, on a quand même dégradé un peu dans les rangs; on est passé de la 10^e à la 14^e position sur les 21 universités. Ceci veut dire que les universités mettent un plus haut pourcentage de leur budget dans l'aide financière et aux bourses des étudiantes et étudiants. Le pourcentage du budget qui est accordé aux Services aux étudiantes et étudiants se maintient autour de 6,5 %. On a quand même baissé de trois places dans les 21 universités. Encore là, on voit que les universités investissent davantage auprès des étudiantes et étudiants. On voit que les universités ont une tendance à mettre de plus en plus d'argent dans des postes budgétaires qui touchent directement l'étudiante et l'étudiant. Par rapport aux bibliothèques, on a 270 titres par étudiantes et étudiants, ce qui nous classe au sixième rang par rapport aux 21 universités. Le pourcentage du budget de la bibliothèque va aux acquisitions. Je trouve qu'il y a une certaine préoccupation. On a reculé par rapport au pourcentage de budget des acquisitions de la bibliothèque et par rapport au budget total de la bibliothèque, ce qui veut dire que les autres éléments, probablement la masse salariale, augmentent plus rapidement en pourcentage. Ce qui nous fait passer du cinquième au 12^e rang. Concernant le pourcentage du budget d'opération accordé aux bibliothèques, on a maintenu notre pourcentage qui est à environ 5,65 % du budget total, ce qui nous met quand même au cinquième rang. Finalement, par rapport à la réputation, vous voyez c'est 19 % et de ce 19 %, il y a 3 % qui sont des éléments consultatifs sur lesquels nous pouvons avoir une certaine influence. On est passé au 13^e rang sur 21. J'espère que, avec la campagne Excellence, l'on pourra augmenter dans ce sens. On avait eu une discussion au Sénat académique au niveau du dernier élément. C'est un sondage qui a été envoyé à des universitaires et des gens non universitaires et je sais qu'un certain nombre d'entre nous a répondu au sondage. Je pense que plusieurs m'ont dit que l'on ne prenait pas la peine de répondre, c'est notre choix personnel bien sûr, mais ceci compte quand même pour 16 % de la pondération totale du sondage et l'on s'est quand même amélioré un peu. On est rendu au 15^e rang. Il faut dire que l'on n'est pas très bien connu dans le monde des universités. On est la seule université de langue française dans le groupe des 21; c'est par rapport à ce 21 que l'on nous mesure, ce qui fait que l'on a peut-être plus de difficultés à se démarquer. Nous, on travaille d'année en année lorsque l'on regarde notre rendement dans le sondage Maclean's. Je pense qu'il y a des éléments sur lesquels il y a des améliorations, c'est-à-dire qu'il y a des actions concertées qui peuvent être prises afin que l'on améliore notre rendement à ce niveau. Il y en a d'autres qui sont peut-être plus hors de notre portée, mais généralement je pense que c'est une question dans la mesure où l'on attache une importance à se mesurer aux autres. Je pense qu'il faut être conscient là où l'on peut avoir des niveaux d'amélioration pour continuer à figurer de mieux en mieux dans le sondage.

S. LeBlanc : Dans ce sondage, il n'y avait pas d'éléments sur le taux de satisfaction des finissantes et finissants. C'est de cela que l'on avait parlé, entre autres, l'année dernière. J'ai eu un appel la semaine dernière d'une des représentantes de Maclean's. Ils sont sur le point de préparer leur second sondage chez les finissantes et finissants et ce qu'ils visent, c'est de le faire annuellement et de l'intégrer à tous les critères d'évaluation. Ceci s'intégrerait dans la liste de pointage pour déterminer le rang.

6.1 **(6.1) Sondage Maclean's** (suite)

Recteur et vice-chancelier : Vous avez raison, d'ailleurs nous avons reçu une lettre de la revue Maclean's, il y a une semaine, pour nous aviser qu'ils avaient l'intention de procéder avec le sondage. Je pense qu'il s'agit d'un sondage en ligne. Ils considèrent l'inclure comme étant un des éléments de classement.

Président d'assemblée : Le recteur et vice-chancelier a suggéré que l'on se transforme en comité plénier.

R : 03-SAC-060310

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour une durée de 20 minutes. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Il est 9 h 10.

Le Sénat académique revient en assemblée délibérante.

Il est 9 h 50.

P : 04-SAC-060310

Salem Lakhal, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Qu'un comité soit créé afin de préparer un plan d'action pour l'amélioration de l'excellence à l'Université de Moncton. »

Vote sur P04

Pour 9

La proposition n'a pas atteint le minimum de 10 voix.

R : 05-SAC-060310

Cheick Tidiane Konaté, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que cette question soit référée au Bureau de direction du Sénat académique. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE.

6.2 **(14) Modifications aux Statuts et règlements**

Voir le Document C, p. 1-10

Président d'assemblée : Je vous rappelle que l'on avait eu une discussion au sujet des modifications des Statuts et règlements. Lors de la dernière réunion du Sénat académique, la proposition a été faite par Normand Gionet, appuyée par Étienne Dako, et l'on a adopté un certain nombre de paragraphes. Certains ont été rejetés et j'avais appliqué la règle des deux tiers. Il y a eu une motion de dépôt sur le reste des propositions, donc le reste du rapport a été déposé. Un dépôt veut dire que la question est déposée indéfiniment. Elle peut être ramenée sur la table à un autre moment à la même assemblée ou à une assemblée ultérieure. Entre-temps, j'ai vérifié le règlement et je me suis rendu compte que c'était erroné. Il ne fallait pas appliquer la règle des deux tiers. Il y a seulement quelques décisions du Sénat académique qui doivent être prises aux deux tiers des voix, en particulier une décision qui concerne le rôle des constituantes. Les autres sont sur des points très précis que l'on a relevés et ce n'est pas un de ces points. De toute évidence, il fallait appliquer la règle de la simple majorité. Donc, la décision qui a été rejetée parce que l'on n'avait pas deux tiers des voix est illégale. Par conséquent, il faut reprendre cette décision qui avait été prise de façon invalide. Il faut commencer par l'article 53. Une proposition de Gilles Bouchard, appuyée par Paul Deguire, portant sur l'article 53 avait été

6.2 **(14) Modifications aux Statuts et règlements** (suite)

rejetée parce que l'on n'avait pas atteint les deux tiers des votes. Donc cette proposition maintenant doit être reprise. Monsieur Bouchard, voulez-vous toujours faire la proposition?

Bouchard : Je ne pense pas que j'avais proposé l'article 53, je pense que j'avais proposé un amendement. Le plus simple serait de commencer à l'article 53 et demander à quelqu'un s'il veut proposer et l'on commencera la discussion.

Président d'assemblée : D'accord. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut proposer l'article 53?

Gionet : M. le Président, est-ce que vous me permettez de mettre ceci en contexte pour les sénateurs et sénatrices?

Président d'assemblée : Oui, car il y a des personnes qui étaient absentes à la dernière réunion.

Gionet : Comme vous le savez le document que vous avez devant vous est une présentation d'une proposition d'un mode de fonctionnement pour les écoles intégrées aux facultés. Le tout a débuté par la restructuration où prit naissance notre Faculté avec ses quatre écoles et ce, avec aucune directive du fonctionnement de celle-ci à l'exception de ce qui suit et je cite : « Les modalités de fonctionnement seront définies par le personnel touché par ces questions, en collaboration avec une nouvelle doyenne ou un nouveau doyen » fin de la citation (procès-verbal SAC-991203).

D'emblée, après un premier document de 50 pages, après plusieurs mois de consultation auprès des instances de l'Université de Moncton à savoir la Faculté des arts et des sciences sociales, l'École de travail social, les Affaires professorales, la Direction des ressources humaines, les assemblées des écoles concernées, notre Conseil de Faculté ainsi que le Secrétariat général sans négliger le Sénat académique de mars et de novembre 2005, ce document a été réduit à neuf pages.

Le document nous a permis de redéfinir la composition d'un conseil de faculté (acceptée par le Sénat académique de novembre 2005) et incluse dans la convention collective en 2004.

Le présent document nous a aussi permis de développer un nouvel article soit celui de l'assemblée de l'école du fait qu'un tel article n'existait pas dans aucun document de l'Université de Moncton même dans la présente convention collective.

Le présent document nous a permis de revisiter le statut d'école permettant par le fait même d'inclure les quatre écoles intégrées à notre Faculté. En fait, la définition pourrait permettre à des départements d'accéder à ce statut.

En revanche, le présent document ne met pas en cause le statut des écoles intégrées. Présentement à l'Université de Moncton, nous avons deux statuts d'école. Le présent document se rapporte à celui d'école intégrée.

Le présent document ne met pas en cause le statut des directeurs et directrices d'école. Il est à noter qu'en acceptant l'année dernière la modification de la *Loi sur l'Université de Moncton* se rapportant à la représentation au Sénat académique, soit la présence de deux directeurs ou directrices d'école au Sénat académique, vous avez par le fait même tranché la question à savoir que les directeurs et directrices sont bien des cadres.

Le présent document ne questionne pas les responsabilités des directeurs et directrices de département, elles sont bien indiquées dans les Statuts et règlements ainsi que dans la présente convention collective; le présent document ne questionne pas ceci, il présente tout simplement les responsabilités des directeurs et directrices d'école intégrée dans le but de bien gérer leur unité respective en se basant sur certaines responsabilités des directeurs et directrices de département à l'exception de celles touchant les assemblées départementales. Ceci a été confirmé par le directeur des Ressources humaines.

Et finalement, même si nous aurions aimé voir les directeurs et directrices assister aux assemblées départementales des écoles respectives (voir document présenté au Sénat académique de mars 2005), suite à une révision par la secrétaire générale de l'époque et

6.2 **(14) Modifications aux Statuts et règlements** (suite)

le directeur des Ressources humaines, il a été suggéré que ceux-ci et celles-ci puissent assister sur invitation et aussi avec droit de vote.

En somme, le document que vous avez entre vos mains présente un mode de fonctionnement propre à des écoles intégrées à des facultés et gérées par des directeurs et directrices. Aujourd'hui, nous désirons recevoir votre support dans le but de doter ces écoles intégrées des modalités de fonctionnement pour les années à venir.

Président d'assemblée : Je vous rappelle aussi que ce n'est pas au Sénat académique de modifier les règlements et c'est la raison pour laquelle on ne demande pas deux tiers des voix; c'est le Conseil des gouverneurs qui procédera à la modification du règlement. Au Sénat académique, on fait une recommandation au Conseil des gouverneurs.

R : 06-SAC-060310

Normand Gionet, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées à l'article 53 des Statuts et règlements. »

Bouchard : L'article 53 comprend trois paragraphes. Je ne m'oppose pas aux paragraphes un et deux, malgré que je constate que, pour donner le titre d'école aux cinq unités, l'on a élargi passablement la définition de ce qu'est une école. Ceci démontre un peu que ce titre est artificiel, à mon avis, et il ne représente peut-être pas autant que l'on pourrait croire. Ce qui me préoccupe plus, c'est le paragraphe trois et j'aimerais proposer un amendement à ce paragraphe. Je ne sais pas si je dois vous présenter l'amendement en premier et ensuite vous expliquer pourquoi je présente cet amendement ou l'inverse?

Président d'assemblée : Vous faites d'abord l'amendement et ensuite vous donnez l'explication.

Amendement

R : 07-SAC-060310

Gilles Bouchard, appuyé par Denise Merkle, propose :

« Que l'on rétablisse ce qui a été biffé au paragraphe 53 (3). »

Bouchard : Je pense que cet amendement pose la question la plus importante qui touche l'ensemble des modifications qui sont proposées par les écoles. Cet amendement pose la question suivante : qu'est-ce qu'une école? Une école, est-ce une structure administrative distante ou est-ce un département qui a des responsabilités particulières qui demandent une définition particulière? Les écoles ont opté de nous proposer une structure administrative distante. J'aimerais vous dire que les écoles ont besoin de responsabilités différentes d'un département dans certains points, mais fondamentalement une école est en gros un département à qui l'on accorde certaines responsabilités afin que cette unité puisse dispenser des programmes professionnels, c'est-à-dire qui mènent à une profession. Malgré que, encore là, vous savez que dans certaines de ces écoles, la majorité de leurs finissantes et finissants ne deviendront pas des professionnelles ou professionnels, mais c'est une autre question. Je crois que lorsque les gens à l'Université ont établi le statut d'école, ils avaient dans leur tête que c'était un département auquel il fallait confier des responsabilités supplémentaires et c'est comme ça qu'ils ont écrit d'ailleurs les Statuts et règlements. Je ne vois pas de raisons particulières pour changer cela. Au contraire, je pense que si nous optons de créer une structure administrative distincte qui n'est ni un département, ni une faculté, mais quelque chose qui s'appelle une école, on s'embarque dans une série de problèmes. Il y aura une série de problèmes avec la convention collective parce qu'elle définit ce qu'est une assemblée départementale et définit un certain nombre de pouvoirs pour la direction. Ces conventions changent aux trois ou quatre ans ce qui signifie que la définition d'une assemblée départementale et la définition des pouvoirs des directrices et directeurs vont changer. Mais si l'on adopte ce que nous proposent les écoles, elles ne changeront pas. On peut assister bien sûr à une série

6.2 **(14) Modifications aux Statuts et règlements** (suite)

de problèmes parce que les définitions que l'on retrouvera dans la convention collective ne seront pas semblables à celles des Statuts et règlements, malgré que les professeures et professeurs qui sont dans les écoles ou les départements soient soumis à cette convention. On risque d'avoir des griefs; on risque d'avoir différents problèmes de fonctionnement. Ensuite, si l'on crée une structure administrative distincte, c'est-à-dire une école qui est une espèce d'hybride entre le département et la faculté, on risque d'avoir la possibilité de conflits entre les pouvoirs des doyennes ou doyens et les pouvoirs des directrices ou directeurs d'école. Déjà la situation est pour le moins périlleuse, mais en les distinguant un peu plus d'un département, on ouvre la porte encore une fois à une série de problèmes entre la doyenne ou le doyen et la directrice ou le directeur d'école et l'on encourage les écoles à croire à leur degré de liberté par rapport aux facultés et revenir à des situations que l'on avait dénoncées avant que l'on fasse la réforme des structures. L'amendement que je vous propose permet de conserver un équilibre à l'intérieur de la structure universitaire et si l'on brise cet équilibre en coupant tous les liens entre les écoles et les départements, je vous prédis que nous aurons des difficultés structurelles. Donc, est-ce que vous voulez que les écoles deviennent une nouvelle structure administrative distincte? Donc votez contre l'amendement. Désirez-vous que les écoles demeurent un département avec des responsabilités distinctes? À ce moment, vous voterez pour l'amendement.

Lakhal : Je vais aller dans le même sens que mon collègue. Il y a un questionnaire qui a été distribué pour les collègues dans les écoles et cette question a été posée. Est-ce que les tâches des directrices et directeurs d'école doivent continuer à être décrites? La réponse a été nettement significative. Elle va dans le même sens que l'amendement demandé par mon collègue. Il faut, par honnêteté, dire que l'École de science infirmière est contre et peut-être qu'il y a une raison à cela.

R. Robichaud : J'aurais deux questions à poser à monsieur Bouchard. J'aimerais savoir sur quelles données il se base pour affirmer que la majorité des finissantes et finissants ne deviendront pas des professionnelles ou professionnels? Si les écoles ne sont que de simples départements, pourquoi, lorsque l'Université de Moncton a créé les écoles, n'a-t-elle pas voulu créer des départements?

R. LeBlanc : Qu'est-ce qu'il y a de si mauvais au niveau du fonctionnement des écoles en laissant la chose telle qu'elle est?

Gionet : Je pense que lorsque l'on est arrivé avec ce mode de fonctionnement, peut-être plus éclairé ou plus renouvelé, c'était tout simplement que ce qui existait lorsque la restructuration s'est faite, c'est ce qui nous posait problème. On avait, à un moment donné, perdu des responsabilités surtout au niveau des directrices et directeurs. On a essayé de dire qu'il ne faudrait pas avoir trop de chevauchements avec les départements. Ce n'est pas parce que l'on est peut-être totalement différent ou unique, mais on voudrait au moins se dégager et enlever certaines confusions lorsque l'on regarde la convention collective. D'un autre côté, on s'est dit que l'on voudrait, par exemple, vivre complètement avec le statut d'école intégrée, alors pourquoi faire toujours référence à des départements? Ce n'est pas un département, c'est une école. Lorsque l'on regarde, par exemple, la définition d'une faculté, on ne dit pas « la faculté a les mêmes responsabilités qu'une école à l'exception de ». C'est une faculté, on la respecte pour ce qu'elle est.

P. Bourque : On a longuement débattu vouloir garder ou enlever ce petit bout de phrase. L'esprit dans lequel on a pris la décision est plutôt de spécifier ce que sont les responsabilités d'une école. Quand on dit que l'école a les mêmes responsabilités que le département, on s'est dit : « Ce sont toutes les responsabilités des départements ». Si vous regardez dans les Statuts et règlements, les responsabilités des départements ne sont pas articulées. On s'est dit que l'on devait articuler et spécifier c'est quoi.

Président d'assemblée : M. Bourque, vous avez bien dit que les responsabilités des départements ne sont pas définies dans les Statuts et règlements?

E. Robichaud : Il n'y a pas de description des responsabilités d'un département, mais on sait que le département a des responsabilités. On ne peut pas les citer. Quand on dit, dans un document, que les responsabilités d'une école sont ceci, j'ai l'impression que l'on a tendance à les limiter. On sait qu'elles sont probablement plus larges que ça. Elles vont inclure ce qui est non dit. Ma crainte, en les mettant dans les Statuts et règlements avec

6.2 **(14) Modifications aux Statuts et règlements** (suite)

uniquement les trois points tels qu'ils sont identifiés, c'est que l'on exclut d'autres choses que l'école rattachée doit faire.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que la question est fondamentale. Je pense que c'est dommage que l'on doive définir des responsabilités de quelque chose par rapport à ce qu'elle n'est pas dans les Statuts et règlements. On devrait beaucoup plus définir les responsabilités par rapport à ce que l'on a. Je voudrais bien comprendre, compte tenu que les Statuts et règlements ne définissent pas les responsabilités du département. C'est peut-être une question au sénateur Bouchard. Est-ce que ce sont les responsabilités de l'assemblée départementale qui vous interpellent ici plutôt que celles du département? Cela ne change pas le fait que les écoles ont des assemblées départementales et qu'elles ont les mêmes responsabilités que les assemblées départementales d'un département en fonction de la convention collective. J'aurais aimé savoir quelle est sa préoccupation majeure. Est-ce que c'est parce que l'on ne réfère plus au département? Parce que l'on ne sait plus si ce sont les responsabilités de l'assemblée départementale.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres questions pour monsieur Bouchard avant que je lui donne le dernier mot.

Bouchard : Je vais commencer par celles de madame Robichaud. Je n'ai pas dit que toutes les écoles ne menaient pas aux professions. Je sais que pour « science infirmière » et « travail social », toutes leurs finissantes et tous leurs finissants mènent à une profession, mais je sais que pour votre École, l'École de psychologie et l'École de récréologie et de kinésiologie, une partie des finissantes et finissants ne deviennent pas des professionnelles ou professionnels si l'on définit « professionnelles ou professionnels » comme étant membre d'une profession reconnue par la province. Lorsque l'Université a créé les écoles, c'est que les écoles sont des entités qui donnent des programmes professionnels, donc qui doivent maintenir avec ses professionnelles et professionnels des liens que n'ont pas à maintenir les départements. Ce que le législateur a voulu faire en écrivant ces Statuts et règlements, c'est de fournir à la directrice ou au directeur le moyen de maintenir avec ces professionnelles ou professionnels des relations suivies afin que leur programme coïncide avec les besoins de ces professionnelles ou professionnels afin d'organiser des stages. En fin de compte, on a créé une école parce qu'il y avait une différence entre un département et une école. Cette différence était minime par rapport à l'ensemble de ce que fait un département. On a créé une école avec ses pouvoirs particuliers et ces pouvoirs, vous les retrouvez dans les Statuts et règlements. Les écoles vont pouvoir bien fonctionner. La deuxième chose que je voulais mentionner, c'est ce que monsieur Lakhil a dit et qui confirme un peu ma crainte. Les professeures et professeurs, sauf le cas de l'École de science infirmière, désirent que leur école reste fondamentalement un département auquel on ajoute des pouvoirs, parce qu'ils craignent bien sûr que si l'on détache les écoles des départements, ceci entraîne des problèmes avec la convention collective, et les porte à poser des griefs. Le recteur et vice-chancelier demande si les pouvoirs des départements sont bien définis. Je dois avouer que je n'avais pas été voir dans les Statuts et règlements ce qu'un département avait à faire, mais à l'article 64, quand on parle de directrice ou directeur de département, on définit un peu ce que c'est qu'un département. On retrouve non seulement la description de ce qu'est un département dans les Statuts et règlements, on la retrouve aussi dans la convention collective. Ceci donne une bonne idée de ce qu'un département peut faire et quels sont ses pouvoirs. De dire que les pouvoirs d'un département ne sont pas très bien décrits n'est pas tout à fait vrai. Ils sont décrits d'une façon indirecte dans d'autres articles. Comme le disait mon collègue Edgar Robichaud, si l'on enlève ce petit paragraphe, on risque tout simplement encore une fois de s'embarquer dans une série de difficultés. J'invite les sénatrices et sénateurs à éviter ces difficultés, à maintenir ces mots et je vais faire la même chose pour l'article 62 qui parle des tâches de directrices ou directeurs de département lorsque nous arriverons à cette partie.

R. Robichaud : J'aimerais ajouter quelque chose contraire à ce qui a été dit.

Président d'assemblée : Exceptionnellement, je vais vous permettre de corriger l'affirmation.

6.2 **(14) Modifications aux Statuts et règlements** (suite)

R. Robichaud : Il a affirmé que les professeures et professeurs désiraient que les écoles deviennent des départements. Hier, j'ai fait une consultation en préparation de la discussion d'aujourd'hui et sur les cinq professeures ou professeurs qui étaient sur place, il y en avait une qui le favorisait.

Vote sur R07 Pour 21 Contre 9 ADOPTÉE

Pause de 10 h 35 à 10 h 50.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres discussions avant de voter sur l'article 53?

G. LeBlanc : Je propose un amendement que l'on enlève « que l'on informe la doyenne ou le doyen de la faculté » et que l'on maintienne « pour recommandation au doyen ou doyenne » au début.

Amendement

Gaston LeBlanc, appuyé par Cheick Tidiane Konaté, propose :

« Que l'on rétablisse ce qui a été biffé à l'alinéa 53 (3) c. »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

Gionet : Avant de me prononcer sur cette proposition, j'avais entendu des commentaires à l'effet que lorsque monsieur Lakhal a mentionné que seulement les professeures et professeurs de science infirmière étaient d'accord de demeurer comme école, je me suis demandé à quel endroit ces données avaient été prises. Cela devient une indication qu'il y a seulement une école sur les cinq. Je travaille continuellement avec ces gens et ce que vous avez devant vous a été entériné par nos quatre écoles. Ce que j'entends de monsieur Lakhal, c'est qu'il y a trois écoles qui veulent redevenir des départements et ceci a été soulevé par monsieur Bouchard qui était d'accord avec les statistiques présentées par monsieur Lakhal.

Président d'assemblée : Je ne pense pas que l'on devrait poursuivre ce débat. La préoccupation du doyen est légitime.

C. Bourque : Je trouve que, tel que rédigé, ceci me paraît acceptable, mais j'aimerais connaître la logique du changement dans le paragraphe 53 (1) où l'on augmente le nombre de professeures ou professeurs de 5 à 7. Et dans le paragraphe 53 (2), où l'on a introduit la partie en gras, avant c'était les trois et maintenant c'est « au moins deux des trois », pourquoi?

Gionet : Ça faisait des années que l'on avait parlé de 5 à 7 professeures ou professeurs. C'est peut-être une question de pourcentage du nombre de professeures ou professeurs attachés à nos écoles présentement. Ce n'est pas une question que l'on voulait que certains départements deviennent des écoles, mais on était quand même pris avec quatre écoles qui étaient intégrées à une faculté et qui devaient quand même se conformer par exemple avec ce qui existait pour essayer d'inclure la plupart ou de faire sentir l'inclusion de la grande majorité des professeures et professeurs au sein des écoles faisant partie prenante d'une faculté. Je comprends par exemple le commentaire de monsieur Bouchard quand il dit que c'est une définition élargie pour s'assurer que toutes les personnes faisant partie de cette faculté soient partie prenante. Voilà le deux sur trois versus le trois. Ceci ce n'est pas le nombre de professeures ou professeurs. On obtenait le statut d'école avant si l'on répondait aux alinéas 53 (2) a), 53 (2) b) et 53 (2) c) et maintenant on l'obtient si l'on répond à deux des trois.

Président d'assemblée : J'ai une correction au paragraphe (3), alinéa a), on devrait lire : elle discute avec les professions concernées des critères. Ceci ne change rien sur la forme.

Vote sur R06 (modifiée) unanime ADOPTÉE

6.2 **(14) Modifications aux Statuts et règlements** (suite)

Président d'assemblée : Vous vous rappelez que l'on avait déposé le reste des articles. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait remettre ces articles sur la table?

R : 09-SAC-060310

Normand Gionet, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« *Que les articles déposés, 54.1 et 62, soient remis sur la table.* »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Recteur et vice-chancelier : À la page 29 du procès-verbal SAC-051104, à la résolution 28, c'est écrit « Que le reste du document soit déposé, soit les articles 54B et 61 », on aurait dû dire 54.1 et 62.

Bouchard : On nous propose l'article 54.1, cet article existe déjà. Est-ce que l'on veut changer cet article?

Gionet : Si vous me le permettez, dans le document qui a été présenté au Sénat académique de novembre 2005, l'article était identifié 54B et aujourd'hui il est devenu 54.1.

Président d'assemblée : Je pense que dans les Statuts et règlements, il n'y a pas de A et de B, ce sont des .1 et .2. Peut-être que l'on a pas le bon numéro.

Bouchard : Ce que je veux dire, c'est qu'à la page 41 des Statuts et règlements, l'article 54, c'est écrit « conseils d'écoles ». L'article 54.1 c'est la définition d'un conseil d'école. On nous arrive avec une assemblée d'école. Est-ce que l'on fait disparaître l'article 54?

Président d'assemblée : Excusez-moi, quand on met 54.1, ça veut dire que c'est un ajout.

Bouchard : Oui, mais il existe déjà.

Recteur et vice-chancelier : C'est le paragraphe 54 (1) et ceci c'est l'article 54.1. C'est un nouvel article.

R : 10-SAC-060310

Normand Gionet, appuyé par Étienne Dako, propose :

« *Que le Sénat académique adopte le nouvel article 54.1 Assemblée de l'école.* »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

P : 11-SAC-060310

Normand Gionet, appuyé par Étienne Dako, propose :

« *Que le Sénat académique accepte les modifications à l'article 62 Directeur, directrice d'école.* »

Amendement

R : 12-SAC-060310

Gilles Bouchard, appuyé par Jacques Saindon, propose :

« *Que l'on rétablisse ce qui a été biffé au paragraphe 62 (3).* »

Vote sur R12

Pour 23

Contre 7

ADOPTÉE

6.2 **(14) Modifications aux Statuts et règlements** (suite)

Bouchard : Vous remarquerez qu'un certain nombre de points en gras ne sont en définitive que la reprise des pouvoirs ou responsabilités qu'a une directrice ou un directeur de département. Il faut probablement faire disparaître une bonne partie de ces ajouts. Les directrices et directeurs d'école voulaient ajouter quelques responsabilités supplémentaires à ce qu'a une directrice ou un directeur de département et ce qui était autrefois dans les règlements. Je ne sais pas si l'on peut faire ceci au Sénat académique. J'aimerais proposer de remettre au proposeur l'article pour qu'il soit révisé et qu'il élimine en fait les doubles emplois et qu'il nous revienne à la prochaine réunion du Sénat académique avec les pouvoirs et responsabilités qui se démarquent de celles des directrices et directeurs de département. Nous, comme sénatrices et sénateurs, on verra un peu plus clair ce qui nous semble acceptable ou non. Je fais une proposition de retirer l'article 62 pour révision des responsabilités d'une école.

Président d'assemblée : Je crois que c'est une proposition de renvoi que vous faites simplement, ce n'est pas un retrait.

Bouchard : Ce n'est pas renvoyé à la faculté, c'est renvoyé aux directeurs d'école, donc, les cinq. On peut l'envoyer aux deux doyens qui supervisent les écoles ou au cinq directeurs d'école.

Gionet : Je crois que l'exercice n'est pas difficile. Ces mêmes responsabilités, on les retrouve presque conformes dans les conventions collectives. Je dirais que ce serait peut-être avec les personnes responsables, même les deux facultés si l'on veut regrouper les cinq écoles avec le directeur des Ressources humaines et le Secrétariat général. On pourrait tout simplement s'assurer de l'esprit d'avoir enlevé le biffage.

Président d'assemblée : Est-ce que ça ferait du bon sens de renvoyer ceci au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche? Il faut qu'il y ait quelqu'un qui soit responsable, sinon il y a trop de personnes. Donc, votre proposition serait de renvoyer l'article 62, tel que modifié, au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et ceci devrait revenir avec un libellé qui tient compte de la modification.

R : 13-SAC-060310

Gilles Bouchard, appuyé par Salem Lakhal, propose :

« Que l'article 62 soit envoyé au vice-recteur à l'enseignement pour révision. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

McKee-Allain : Au-delà de la proposition, est-ce que je peux faire remarquer que le paragraphe 62 (4) e) devrait être modifié afin de tenir compte des modifications que l'on a apportées à la composition du Sénat académique.

Baccouche : Je voulais intervenir par rapport au paragraphe 62 (4).

Président d'assemblée : Est-ce que c'est tout simplement pour donner des directives?

Baccouche : C'est pour enlever ce qui a été supprimé précisément.

Président d'assemblée : Il faudra attendre que ça revienne.

Gionet : Je prends pour acquis que l'on va prendre le document du mois de novembre.

C. Bourque : J'ai une intervention qui suit la fin de ce document avant de passer au prochain point. Monsieur le président d'assemblée, vous avez mentionné au tout début la question du vote aux deux tiers. Ça fait six ans que je siége au Sénat académique et pour moi ce n'est toujours pas clair. J'ai deux questions. La question de majorité et des deux tiers, c'est un point. L'autre point où l'on compte les votes et où l'on compte les abstentions pour les votes négatifs, je me demande si le BDS pourrait nous arriver avec une feuille qui nous expliquerait ceci et qui serait distribuée aux membres une fois par année.

6.2 (14) Modifications aux Statuts et règlements (suite)

Président d'assemblée : Je peux vous dire tout de suite que la secrétaire générale a déjà fait une ébauche d'un relevé des décisions du Sénat académique. Ceci pourrait être distribué aux membres du Sénat académique. On va le terminer.

Boghen : Est-ce que c'est chaque fois que l'on vote que les abstentions sont des votes contre.

Président d'assemblée : Des abstentions, c'est ni pour ni contre. C'est comme si les personnes n'étaient pas là. C'est pour cela que, lorsqu'un vote est pris, l'on compte les votes pour et les votes contre. Les abstentions ne comptent pas parce que ces personnes n'ont pas voté.

Boghen : Par exemple, pour les grades honorifiques, on va compter le nombre de personnes qui votent et il faut deux tiers des voix.

Président d'assemblée : Je n'ai pas examiné le règlement, mais si le règlement dit que c'est deux tiers des membres de l'assemblée, ce n'est pas la même chose que deux tiers de la majorité. Si l'assemblée compte 50 membres, c'est deux tiers de 50. C'est un bon point, lorsque l'on va faire cela, il va falloir le dire bien clairement. Pour les abstentions, si quelqu'un pour une raison de conflits d'intérêts voulait faire consigner son abstention, elle peut le faire. Si vous vous absteniez parce que vous n'avez pas réussi à vous décider, normalement ce n'est pas consigné, c'est pour ça que je vous recommande de poser des questions jusqu'à ce que vous ayez votre idée de faite.

Boghen : Je comprends votre explication et je l'accepte. Je l'accepte dans le sens que cela n'a pas une influence, mais c'est quand même une indication. Il y a des personnes qui sont intéressées, les résultats circulent et elles sont intéressées de savoir combien de personnes autour de la table ne voulaient pas se prononcer. C'est une indication d'une force ou de l'intérêt global sur une question. En effet, cela ne doit pas influencer la décision, mais cela peut certainement refléter sur une impression ou une position globale d'une université comme la nôtre. J'accepte votre explication.

Président d'assemblée : On voit dans le procès-verbal qu'il y a, supposons, 12 pour et 6 contre. Vous n'avez qu'à faire le calcul, mais il ne serait pas normal de demander combien s'abstiennent. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de préciser ces choses et si vous avez d'autres préoccupations, n'hésitez pas à les soulever.

7. CORRESPONDANCE

7.1 Lettre de démission de Geneviève Comeau

Voir le Document D, p. 1

Président d'assemblée : Il s'agit d'une lettre de démission de Geneviève Comeau. Il y a un point plus loin où l'on va la remplacer.

8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060216

Voir le Document E, p. 1-24

R : 14-SAC-060310

Denise Merkle, appuyée par Anne Lowe, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-060216.* »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

9.1 Programmes de chimie (premier et deuxième cycles)

VRER : J'aimerais présenter une synthèse du document. Les évaluateurs qui ont été retenus pour ce dossier sont monsieur Gervais Bérubé de l'UQTR pour les programmes de premier cycle et il a rendu son rapport final le 25 octobre 2005 et monsieur Gilles Villemure de UNB qui a rendu son rapport final le 27 octobre 2005 pour les programmes de deuxième cycle. De façon générale, les évaluateurs soulignent la valeur et la qualité des programmes en chimie au niveau des deux cycles. Si nous regardons le programme de premier cycle, l'évaluateur a commenté que la structure des programmes était tout à fait comparable à des structures semblables aux autres universités canadiennes de taille comparable. Il était impressionné par l'axe de développement en environnement. L'évaluateur a dit que les structures du programme font en sorte que l'on rencontre les exigences d'agrément de la société canadienne de chimie et d'adhésion à l'Ordre des chimistes du Québec. Toutefois, dans la structure des programmes, on remarquera que, au niveau de la spécialisation et de la majeure, il y a là une exigence de crédits qui va au-delà de ce qui est demandé par l'Université de Moncton. Il semble que la faible participation au programme de la majeure découle du fait que les crédits nécessaires à l'accréditation ou à l'Ordre des chimistes du Québec sont dans la spécialisation ce qui explique peut-être pourquoi il y a peu d'inscriptions dans la majeure. Au niveau des programmes, l'évaluateur souligne aussi l'importance d'une formation de trois crédits qui mettrait en évidence les contenus sur les droits, les normes, la santé, l'éthique de la profession et SIMDUT, c'est-à-dire le *Système d'information des matières dangereuses utilisées au travail*. Alors sur ceci, le doyen, l'UARD et la Faculté étaient tous d'accord. En ce qui a trait au programme de deuxième cycle, l'évaluateur Villemure estime que le programme est bien rodé. Il est impressionné par les axes qui ont été privilégiés à la Faculté soit un axe de chimie analytique/environnementale et un axe de chimie organique/médicinale et si vous me le permettez, dans les mots de l'évaluateur et je cite « extrêmement important » pour la société. Au niveau du deuxième cycle, monsieur Villemure suggère que, pour les gens inscrits à la maîtrise, un comité consultatif soit créé pour chaque étudiant et il suggère que le retard pour la préparation des dépôts de thèse de deuxième cycle soit moins prononcé. Au niveau de l'enseignement, on dit que celui-ci est approprié et assure une formation convenable. On s'assure que les étudiantes et étudiants soient satisfaits. On estime que les espaces pour l'enseignement sont coincés dans certaines classes et certains laboratoires, ce qui pourrait théoriquement poser des problèmes au niveau de l'apprentissage, peut-être du plagiat, même des accidents. L'évaluateur commente la collaboration au Campus qui se fait au niveau de l'UARD, et l'UARD se dit consentante à continuer cette collaboration et même à l'élargir. Sur la question de la recherche, vous avez pu constater que l'évaluateur s'est arrêté sur la question d'une chaire en chimie. C'est un peu malheureux parce qu'il est impossible, dans la conjoncture actuelle pour l'Université de Moncton, de faire une demande d'une chaire en chimie. L'Université de Moncton a cinq chaires, une sixième a été comblée tout récemment et la septième est en voie de préparation et ce n'est pas une chaire en chimie. Au niveau du corps professoral, la compétence scientifique ne laisse aucun doute. C'est un peu dichotomique ce que l'évaluateur explique sur les ressources matérielles en chimie. Il nous souligne que certains équipements sont à point, d'autres laissent à désirer. Il nous souligne que certains locaux sont adéquats et d'autres sont restreints. Tout en reconnaissant les améliorations apportées récemment, le doyen et l'UARD souhaitent que les travaux amorcés se poursuivent et si je ne m'abuse, c'est bel et bien dans les plans de l'institution. Au niveau des ressources de la bibliothèque cela ne semble pas poser de problèmes selon les évaluateurs. Le dernier point se concentre sur la population étudiante. On remarque que dans les cours de première et deuxième années, ceux-ci sont bien fréquentés sur les trois campus. Quant aux cours de troisième et quatrième années, la fréquentation est moindre parce que ces cours s'adressent davantage aux étudiantes et étudiants des programmes de chimie. Si vous regardez à la page 121 de votre document, vous avez les statistiques qui ont été révélées. Pour la spécialisation, il y a en moyenne 12,8 étudiantes ou étudiants par an dans les dernières cinq années. Pour la majeure, cette moyenne est de deux par année. Pour la concentration, c'est-à-dire le programme intégré B. Sc.-B. Éd., la moyenne est de 9,6 étudiantes ou étudiants par année depuis cinq ans. Pour la mineure, c'est 7,3 par année et pour la moyenne à la maîtrise, c'est 8,4 étudiantes ou étudiants par année. Suite à cette présentation sommaire du document que j'ai fait au Comité conjoint de la planification, le comité a retenu les recommandations que vous trouverez à la page 4 du procès-verbal.

9.1 Programmes de chimie (premier et deuxième cycles) (suite)**R : 15-SAC-060310**

Neil Boucher, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de chimie, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

Que l'UARD de chimie et la Faculté des sciences examinent le contenu des programmes de spécialisation et de majeure en chimie et qu'elles explorent la possibilité de rendre ces deux programmes conformes aux règlements universitaires relativement au nombre de crédits consacrés à la discipline et, le cas échéant, de faire les modifications nécessaires à chacun des programmes.

RECOMMANDATION 2

Que l'UARD de chimie et la Faculté des sciences examinent d'autres modèles de prestation afin de modifier la structure du programme de spécialisation en chimie en tenant compte du nombre de ressources professorales disponibles. Sans restreindre les différents scénarios, nous incitons de façon particulière les autorités compétentes à examiner les synergies possibles entre les disciplines de la chimie et de la biochimie et revoir le nombre de crédits à accorder au projet de fin d'études (mémoire) du baccalauréat.

RECOMMANDATION 3

Que l'UARD de chimie et la Faculté des sciences examinent la possibilité d'insérer dans les programmes de premier cycle les contenus ayant trait aux domaines suivants : les lois, les normes, la santé, l'éthique, la gestion de la qualité et la formation SIMDUT. Ces ajouts devraient se faire en respectant les paramètres des programmes.

RECOMMANDATION 4

Que l'UARD de chimie, en collaboration avec la Faculté des sciences et le service de recrutement de l'Université, se penche sérieusement sur les difficultés de recrutement dans les programmes de chimie, identifie les mesures à entreprendre pour palier ces difficultés et mette en opération les actions propices visant à augmenter le taux de fréquentation dans ces programmes.

RECOMMANDATION 5

Que, ainsi que le suggère un des évaluateurs externes, les professeures et professeurs des trois campus qui ont la responsabilité des cours des première et deuxième années explorent la possibilité de partager leur contenu de cours.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des sciences, le Département ainsi que les secteurs concernés des campus d'Edmundston et de Shippagan fassent l'étude de leurs besoins en infrastructures pour fins d'enseignement et de recherche et présentent à la direction de leur campus respectif les modifications nécessaires à leurs activités d'enseignement et de recherche.

9.1 **Programmes de chimie (premier et deuxième cycles) (suite)****R : 15-SAC-060310** (suite)**RECOMMANDATION 7**

Que le Département et la Faculté des sciences maintiennent leur partenariat et leur collaboration avec les organismes externes suivants pour le plus grand bien de la formation des étudiantes et des étudiants inscrits dans les programmes de chimie : Environnement Canada, l'Hôpital Georges-L.-Dumont et l'Institut de recherche médicale Beauséjour.

RECOMMANDATION 8

Que le Département et la Faculté des sciences encouragent les professeures et professeurs de chimie des campus d'Edmundston et de Shippagan à encadrer les projets de recherche des étudiantes et des étudiants de maîtrise.

RECOMMANDATION 9

Que le Département ainsi que les secteurs concernés des campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les responsables des bureaux d'enseignement coopératif dans leur campus respectif, examinent les possibilités et les moyens d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants inscrits à la spécialisation et à la majeure dans les programmes coopératifs.

RECOMMANDATION 10

Que l'UARD de chimie, en collaboration avec la direction de l'École de science infirmière, examine le contenu du cours de chimie destiné au programme de science infirmière et fasse les modifications nécessaires afin de répondre adéquatement à la formation en chimie exigée pour ce programme. »

Lakhal : En examinant le rapport, il y a une chose qui a attiré mon attention. On la trouve dans le rapport de l'examineur externe et le rapport de l'UARD, c'est l'accréditation du programme. Il y a plusieurs arguments qui ont été présentés pour cela afin de donner accès à nos diplômées et diplômés au marché du travail au Québec. Personne ne peut exercer au Québec, sauf si le programme est accrédité. Je ne vois pas ceci dans les recommandations qui ont été présentées. Je me demande où est passée cette question importante? On n'accorde pas d'importance à cette accréditation.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut répondre pourquoi ce n'est pas dans les recommandations?

Recteur et vice-chancelier : Je pense que le rapport fait état de la situation et que le Département aimerait apporter des modifications qui permettraient de rencontrer les conditions de l'Ordre des chimistes du Québec, ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant.

Lakhal : J'aurais aimé voir une recommandation sur cette question et j'aimerais qu'elle ne soit pas perdue à travers le document. C'est une question qui va dans le sens de l'objectif que nous avons repassé ce matin.

Bouchard : J'aimerais juste faire un commentaire. On veut considérer la chimie comme une des disciplines fondamentales. On a un petit nombre d'étudiantes et d'étudiants. Les évaluateurs et le Département soulignent un manque de professeures ou professeurs. Je sais que l'Université n'est pas tout à fait d'accord avec ça, mais cela pose quand même des questions et je remarque que le vice-recteur suggère un cours de plusieurs crédits comme il l'a fait pour la philosophie et la sociologie. J'ai l'impression que ceci va revenir pour tous les programmes de disciplines fondamentales, soit de mettre sur pied une mini thèse ou un genre de mémoire d'une formule quelconque qui prend toute une session, la dernière session, qui serait de 12 crédits afin de faire face probablement aux problèmes de manque

9.1 Programmes de chimie (premier et deuxième cycles) (suite)

de ressources professorales. Je pense que l'on a un problème avec nos disciplines fondamentales. Je ne suis pas certain que l'on soit encore en mesure d'offrir de bons programmes de spécialisation dans un certain nombre de disciplines. Ceci pourrait expliquer les départs des gens qui s'en vont après leur deuxième année dans des universités qui offrent plus de cours à option, qui offrent plus de possibilités et l'expédiant que l'on a trouvé pour ça, c'est de faire un genre de mini thèse à la fin, cela ne m'apparaît pas comme étant la trouvaille du siècle. Je n'en ferai pas une proposition, mais j'aimerais quand même que l'Université se penche sur ce problème. Cela pourrait même être un des mandats d'un comité de Maclean's ou peut-être même le Comité de révision des programmes. Je crois que l'on a un problème.

R. LeBlanc : Ma question est dans le même ordre que celle de monsieur Bouchard. Il y a une question que je me pose et ce n'est pas la première fois que je la vois. Cela a l'air d'être le patron. Est-ce que l'on ne donne pas assez de crédits pour le travail qu'ils font? Est-ce que l'on veut qu'ils fassent plus de travail pour avoir les crédits? Est-ce que l'on veut simplement sauver des ressources professorales? Je ne peux pas voir d'autres options que celles-là. Pour moi, présentement, je ne crois pas qu'il doit être plus de six crédits pour le travail au baccalauréat. Ils n'ont pas le temps d'en faire plus. Je crois que c'est la troisième option qu'il y a ici. Il n'y a pas assez de ressources pour donner les bons programmes. Je sais que chez nous, je ne voudrais pas donner plus de six crédits pour le mémoire qu'ils font.

P. Chiasson : Mon intervention va un peu dans le sens de ce que monsieur Bouchard a soulevé. Je constate qu'il y a très peu d'étudiantes et d'étudiants dans le programme en question. C'est très inquiétant parce que je crois que cela menace la viabilité de ce programme. Je ne peux pas calculer, mais je constate que l'on parle ici d'un programme qui compte cinq étudiantes ou étudiants par professeur. C'est donc un programme qui est très dispendieux, qui hypothèque les ressources de l'institution par rapport à d'autres programmes qui ont aussi besoin de ressources. Je ne pense pas que l'on soit rendu au point où l'on doit se poser la question si oui ou non ce programme doit continuer à exister, mais je crois que l'on est certainement rendu au point où l'on doit se poser la question de la viabilité et de trouver des moyens pour améliorer la viabilité de ce programme. Ce que mes collègues soulèvent est peut-être vrai, je crois que c'est symptomatique du fait qu'il y a des limites à ce que l'on peut mettre comme ressources dans un programme qui n'attire pas beaucoup d'étudiantes ou d'étudiants. Je crois qu'il commence à y avoir quelque chose d'important. On ne parle pas ici de quelque chose qui est apparu soudainement; je vois qu'il y a une corrélation, il y a une tendance qui se maintient depuis cinq ans d'avoir une trentaine d'étudiantes et d'étudiants dans les quatre programmes. C'est inquiétant. Je dis ceci en pensant que l'an passé, on a aboli le programme de génie industriel qui avait moins de professeurs ou professeuses et un nombre comparable d'étudiantes et d'étudiants. Je ne suis quand même pas au point de dire que l'on doit fermer ce programme, je ne recommanderai pas cela, mais je commence à réfléchir sérieusement à ceci si l'on ne corrige pas la situation d'ici cinq ans.

Nait Ajjou : Avant que je parle de cours ou de stages de fin d'études de 18 crédits, j'aimerais bien répondre à la dernière intervention. Je ne pense pas que le programme de chimie, si on le compare avec d'autres programmes, soit un programme qui hypothèque les ressources professorales. Avant même de dire ce genre de choses, il faut absolument regarder le document en entier et regarder ce que font les professeuses et professeurs de chimie. Je fais partie du Département et je sais de quoi il s'agit. Si l'on regarde les autres disciplines avant même que je parle de la spécialisation, les gens qui ont besoin de la chimie, il y a la science infirmière, la biologie, le DSS et il y a d'autres programmes bien sûr. Si l'on regarde les crédits de cours que l'on donne, je ne connais pas exactement les statistiques, mais il y a une grande partie qui dessert ces départements. J'aimerais bien savoir, si jamais on coupe les postes en chimie, ce qui va se passer pour les autres départements qui ont vraiment besoin de ces cours. Une partie de notre travail concerne tout simplement à desservir les cours de service. Si l'on regarde la spécialisation, malgré tout, on a une douzaine d'étudiantes et d'étudiants pour le programme en spécialisation et si l'on parle de la maîtrise, je pense que c'est une des maîtrises au Campus de Moncton où il y a le plus d'étudiantes et d'étudiants. Maintenant, concernant le cours de 18 crédits, je vais parler en mon nom personnel, on est contre la proposition de ce cours pour le seul fait que normalement une étudiante ou un étudiant de quatrième année, malgré ce qui est écrit à la page 120, a déjà acquis 40 crédits. On est persuadé que ces crédits ne suffisent

9.1 Programmes de chimie (premier et deuxième cycles) (suite)

pas pour que l'étudiante ou l'étudiant fasse un stage de 18 crédits. Il ne faut pas oublier que ces 18 crédits, c'est plus de la moitié des crédits qui sont attribués à la Maîtrise en chimie. C'est bien écrit à la page 120 qu'il faut réduire de façon importante le nombre de cours à fréquentation limitée. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que l'on peut maintenir les cours de première et deuxième années où l'on a le plus d'étudiantes et d'étudiants, on enlève les cours de troisième et quatrième années qui concernent la spécialisation, puis on les remplace par ce stage. Le problème, c'est que pour faire ce stage, les étudiantes et étudiants ont besoin de ces cours même si le nombre d'étudiantes et d'étudiants est restreint. C'est écrit qu'ils peuvent faire un préalable de trois crédits pour se préparer à ce cours. Je présume que le préalable de trois crédits, c'est comment faire la recherche bibliographique. C'est complètement différent, je parle d'une matière scientifique. On n'a pas ce genre de cours. Il peut apprendre, en collaboration avec sa professeure ou son professeur, comment faire la bibliographie. Par contre, pour l'utilisation des appareils, on a absolument besoin de six cours de spécialisation, où l'on a peu d'étudiantes et d'étudiants. Si l'étudiante ou l'étudiant ne peut pas les prendre, je me demande comment elle ou il va connaître la théorie et comment il peut utiliser ce genre d'appareil. D'ailleurs, on a parlé de rétention et d'attirer les étudiantes et étudiants chez nous, je suis pratiquement certain que si l'on n'a pas ce genre de cours, on va droit à une diminution significative du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui vont fréquenter la spécialisation chez nous.

McKee-Allain : Mon collègue sénateur a exprimé le commentaire que je voulais faire. Suite au propos de monsieur Chiasson en particulier, c'est que l'on examine une discipline fondamentale. On a cité le cas de la philosophie et de la sociologie, mais les disciplines fondamentales dans notre institution sont aussi les disciplines de service. Si l'on ne regarde que les inscriptions dans les programmes comme tels, c'est certain que l'on a des tableaux parfois qui sont décourageants ou en tout cas inquiétants. Si l'on regarde la mission, le service, le nombre d'inscriptions dans les cours qui desservent plusieurs programmes à ce moment, je trouve que cela donne un tout autre portrait.

P. Chiasson : J'aimerais seulement dire que j'ai l'impression que l'on a peut-être mal compris ou que je me suis mal exprimé. Je ne questionne pas le rôle des professeures et professeurs et de l'enseignement. Ce que je questionne, c'est que, à mon avis, il est venu le temps de se poser les questions sur la viabilité et sur les façons de corriger ce problème par rapport à des programmes comme celui-ci.

Recteur et vice-chancelier : Je voudrais dire que, à un moment donné, la discussion prenait un angle qui m'apparaissait un peu prématuré parce que l'on a commencé à parler du nombre de crédits et ceci n'est pas dans les recommandations. Il n'y a pas de recommandations du vice-recteur du tout à cet effet d'ailleurs. Le Comité conjoint de la planification était très sensible à ces questions et si vous allez voir la recommandation 2, ce n'est pas ce qu'elle dit, elle dit de revoir le nombre de crédits à accorder au projet de fin d'études du baccalauréat. Je pense qu'il faut que la Faculté se penche sur cette question et après une réflexion, elle doit arriver au Comité des programmes avec un certain nombre de recommandations. Il faut faire attention de faire le débat sur la pertinence ou non du nombre de crédits parce que c'était dans la recommandation du vice-recteur. D'autre part, on est tous conscient que pratiquement dans tous les cas où l'on va faire l'évaluation de programmes, les évaluateurs vont constater que les ressources professorales rattachées au programme sont probablement plus vers la limite inférieure que vers la limite supérieure et je pense que l'on est tous conscient de cela. Je crois qu'il faut quand même faire attention aux conclusions que l'on peut tirer à partir de ceci. C'est vrai que cela va avoir pour effet que dans le nombre de cours à option que l'on peut offrir à une étudiante ou un étudiant dans un programme de spécialisation, on n'est certainement pas au niveau que l'on pourrait trouver dans d'autres universités, mais je ne voudrais pas que ceci soit assimilé à un problème de qualité de la formation de nos étudiantes et étudiants. Je crois honnêtement que dans beaucoup de nos programmes, et si il y a des exceptions, je ne les connais pas, quand nos bonnes étudiantes et bons étudiants finissent dans nos disciplines fondamentales avec une spécialisation, qu'elles ou ils décident de poursuivre des études supérieures dans d'autres institutions, qu'elles ou ils sont tout à fait préparés pour pouvoir être admis dans d'autres institutions. Je crois qu'il faut quand même faire attention de faire trop rapidement ce parallèle entre le problème de manque de ressources dans le Département et la qualité des étudiantes et étudiants que l'on forme. C'est certain que l'on

9.1 Programmes de chimie (premier et deuxième cycles) (suite)

va les former de façon différente que d'autres pourraient le faire, mais il demeure un fait que dans notre université, si vous allez voir dans le sondage Maclean's, on en a parlé abondamment ce matin, quand on regarde les différents critères qui étaient là, au niveau du nombre de dollars par étudiante ou étudiant que l'on reçoit dans les 21 universités, on ne figurait pas parmi les derniers. On était quand même parmi le premier quartile ou tout près dans le deuxième quartile. Je pense que l'on a des choix stratégiques à faire et je rejoins le sénateur Chiasson et d'autres. Il faudra un jour confronter cette réalité, mais je ne crois pas que la solution sera nécessairement de dire que l'on va continuer à faire exactement ce que l'on fait. Il va falloir augmenter de 30 % le budget de l'Université et je pense que ce serait une solution facile si les ressources étaient là. Elles ne le sont pas.

C. Bourque : Je voudrais d'abord m'afficher comme scientifique, mais également comme chimiste. C'est mon Département. Je pense que les recommandations qui ont suscité des discussions, la première et la deuxième entourent la question du faible nombre d'inscriptions et c'est très important de regarder le faible nombre d'inscriptions et de voir s'il y a des moyens qui vont nous permettre d'augmenter le nombre d'inscriptions. La recommandation 2 nous interpelle à regarder si l'on peut apporter des changements ou bien augmenter le nombre d'étudiantes ou d'étudiants inscrits au programme et deuxièmement de diminuer les ressources nécessaires pour l'offre du programme. Je pense que c'est tout à fait légitime et j'appuie cette recommandation. Tel que mentionné dans la recommandation 2, il y a peut-être une possibilité d'augmenter le regroupement de ces deux programmes pour les rendre à la fois plus attrayants et moins dispendieux.

R. Robichaud : Mon commentaire va dans le même sens de celui de madame McKee-Allain. Les cours de service offerts par la Faculté des sciences, soit la chimie et la biochimie, sont extrêmement importants pour nous tout comme d'autres cours de service.

Gionet : Ça va aussi dans la ligne de monsieur Bourque lorsqu'il parlait par exemple du faible taux d'inscriptions. Il devrait y avoir un plan de redressement pour les trois ou cinq prochaines années et que cela devrait relever d'un comité qui pourrait être présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Je n'ai pas les détails. Tout cela pour dire que je ne sais pas jusqu'à quel point cela a été fait pour le génie industriel. On devrait réviser ce document.

VRER : Le chiffre de 18 crédits qui a été discuté n'est nullement identifié et ce que nous suggérons par la recommandation 2, comme le doyen de la Faculté vient de le dire, c'est que l'on examine des modèles de prestations. Il y a la question de regarder les crédits de projet de fin d'études, mais rien n'indique que ceci sera un cours de 18 crédits. La discussion a été fort intéressante, mais je ne pense pas qu'elle avait sa place ici. La discussion qui a eu lieu, c'est justement la discussion que l'on s'attendrait d'avoir au sein de l'UARD. Je suis d'accord avec le doyen Chiasson qu'il est temps que nous nous posions des questions. Je suis moins d'accord avec lui lorsque l'on fait une comparaison entre des programmes existants et des programmes qui ont été abolis. Je crois que cela a besoin d'être beaucoup plus contextualisé que tout simplement dire que l'on abolit parce qu'il y a sept ou huit étudiantes ou étudiants dans le programme.

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

E. Robichaud : Ce n'est pas un commentaire qui touche les recommandations comme telle, c'est une observation qui est faite dans le rapport d'évaluation. Quand je l'ai regardé, j'ai vu trois rapports d'autoévaluation. Peut-être que cela s'est fait au moment où les UARD n'étaient pas encore bien en place. Pour moi, les programmes sont gérés à travers l'unité académique réseau. Je pense que dans l'unité académique réseau, on a juste un programme. On a une université et il y a une unité académique réseau qui se prononce et qui gère ce programme. Il me semble que dans les rapports d'autoévaluation, il devrait y en avoir un où il y a la contribution des professeures et professeurs de la discipline des trois campus plutôt que d'avoir trois rapports individuels. Pour moi, ceci lance un mauvais message.

9.2 Maîtrise en travail social

VRER : La Maîtrise en travail social a été évaluée par monsieur Jean-Pierre Deslauriers de l'Université du Québec. Au mois d'août 2005, il nous a remis son rapport final et de façon générale, c'est un appui très positif. Je me permettrai, à l'instar du programme de chimie, de vous récapituler de façon précise les points saillants du rapport. L'orientation du programme est claire et cohérente. Il apprécie la manière que nos étudiantes et étudiants participent à leur formation. Il parle d'une équipe professorale dynamique et un encadrement soutenu. Il aime beaucoup le concept recherche-action. Toutefois, le document de l'École de travail social qui élabore ce concept, selon l'évaluateur, a besoin d'être revu au niveau du contenu des cours. Certains de ces cours devraient être mis à jour et je n'entrerai pas dans les détails, vous avez la liste à la page 71. Je m'arrêterai sur le cours TSOC6722 *Article de recherche*. Dans ce cours, les résultats de publications auxquels on s'attendait n'ont pas été atteints et l'évaluateur dit et je le cite « Il faut revoir les objectifs de ce cours, sa description et sa pédagogie ». Pour les cours optionnels, l'évaluateur nous présente les commentaires suivants vu la rareté des cours optionnels et vu une certaine insatisfaction de la part des étudiantes et étudiants. À ce point, l'évaluateur recommande que l'on aille chercher des cours de deuxième cycle dans d'autres programmes et les cours connexes et que l'on regarde aussi à offrir un cours portant sur les problèmes sociaux. Il y a lieu de regarder les cours d'intervention parce que ceux-ci n'apparaissent pas dans la liste des cours obligatoires. Avant d'aller plus loin, je vais vous dire que sur ce point, je viendrai le nuancer tout à l'heure. Au niveau du recrutement, l'évaluateur voit un défi comme dans toutes les universités et tous les départements. Les ressources professorales doivent être maintenues en quantité et en qualité. Et enfin, dans les commentaires de l'évaluateur, il est intéressant de constater qu'entre 2001 et 2005, les inscriptions à la Maîtrise en travail social ont passé de trois à douze à temps complet. Ils ont passé de trois à dix-neuf dans la même période si l'on inclut les étudiantes et étudiants à temps partiel et celles et ceux qui se trouvent en instance de thèse. C'est une statistique très intéressante et très positive qui trouve son explication dans une série de bourses que le CNFS met à la disposition des individus dans le programme. Donc, suite à ce sommaire et suite au rapport de l'évaluateur, le Comité conjoint de la planification a accepté les recommandations suivantes.

R : 16-SAC-060310

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de la Maîtrise en travail social, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

*Que l'équipe professorale de l'École de travail social remette à jour le document d'orientation de la Maîtrise en travail social (intitulé *Travail social et transversalité*), ainsi que le suggère l'évaluateur externe.*

RECOMMANDATION 2

*Que l'équipe professorale de l'École fasse les mises à jour suggérées nécessaires par l'évaluateur externe dans son rapport d'évaluation : TSOC6120 – *Travail social et mouvements sociaux*; TSOC6421 – *Intervention pour petits groupes*; TSOC6520 – *Séminaire de recherche-action*.*

RECOMMANDATION 3

*Que l'équipe professorale de l'École revoit l'articulation et le contenu des cours TSOC6128 – *Méthodologie de recherche en travail social* et TSOC6520 – *Séminaire de recherche-action* ainsi que le recommande l'évaluateur externe.*

9.2 **Maîtrise en travail social** (suite)**R : 16-SAC-060310** (suite)**RECOMMANDATION 4**

Que l'équipe professorale révise la description du cours TSOC6722 – Article de recherche, ses objectifs et sa pédagogie à la lumière des commentaires de l'évaluateur.

RECOMMANDATION 5

Que l'équipe professorale de l'École examine la possibilité d'ajouter à la liste des cours optionnels de la Maîtrise en travail social des cours de deuxième cycle pertinents offerts dans d'autres programmes de l'Université, ainsi qu'il est proposé par l'évaluateur et la doyenne.

RECOMMANDATION 6

Que l'équipe professorale de l'École étudie la possibilité et la faisabilité d'offrir un cours optionnel portant sur les problèmes sociaux.

RECOMMANDATION 7

Que l'équipe de l'École explore la possibilité d'insérer dans la liste des cours obligatoires un cours portant plus explicitement sur l'intervention en travail social.

RECOMMANDATION 8

Que l'École et la responsable du recrutement dans le cadre du projet CNFS – U de M mettent sur pied une stratégie de recrutement visant l'augmentation du niveau d'inscriptions à la Maîtrise en travail social. »

Baccouche : Par rapport à certains points que le vice-recteur a soulevés, je commencerai par la question de l'intervention. Il a raison de l'amener sur le tapis, mais nous disons que, au deuxième cycle, il y a le principe qualitatif qui se fait et nous ne voyons plus le terme d'intervention, peut-être qu'il est employé au niveau du premier cycle. Nous prenons une distance par rapport à ce qu'il représentait auparavant. Nous prenons une distance avec l'élément instrumental à savoir l'élément technocratique et cela, c'est extrêmement important. Les étudiantes et étudiants qui viennent me voir sont des professionnelles et professionnels de terrain qui, à un moment donné, se posent des questions par rapport à la pertinence et à la valeur des méthodes et des interventions qu'ils utilisent sur le terrain. En même temps, ils ne sont pas tout à fait d'accord avec des politiques sociales d'états qui interpellent les individus qui finalement réduisent les problèmes sociaux des valeurs collectives en valeurs individuelles. Nous faisons une rupture radicale avec cette perspective. L'intervention, elle traverse le programme de part en part et elle est appuyée par une perspective de recherche. Je vais parler de dialectisation, c'est-à-dire que la recherche est fondamentale dans le sens d'une intervention à la fois réfléchie, à la fois informée et à la fois impliquée. Qu'est-ce que ça veut dire? Cela veut dire que nous formons des praticiens réflexifs. Aucune pratique d'intervention ne veut se passer de réflexivité et par conséquent, cela signifie que nous ne formerons pas des ingénieurs sociaux. Il y a une articulation dialectique très claire au niveau de la formation et c'est bien pour cela que les diverses évaluations l'ont mentionnée. C'est théorique et méthodologique, aucune de ces instances n'est appréhendée de façon indépendante. Quand je parle d'intervention informée, combattre la pauvreté, il ne faut pas la combattre au niveau des symptômes, il faut la combattre au niveau des enjeux de la pauvreté et alors cela devient une question théorique et l'on voit bien que la théorie n'est pas détachée de l'intervention. C'est cela une intervention réfléchie et informée. Je rejoindrai le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par rapport à toute la question de la transdisciplinarité. Nous, on appelle cela la transversalité. J'espère avoir été précis, concis et rapide.

9.2 Maîtrise en travail social (suite)

McKee-Allain : Je ne qualifierai pas l'intervention de mon collègue Baccouche, mais je serai très précise. Je voulais répondre à un commentaire que j'ai vu dans le procès-verbal du Comité conjoint de la planification à l'effet que les membres du Comité se demandaient pourquoi nous n'avons pas fait l'évaluation du baccalauréat et de la maîtrise au même moment. C'est pour vous informer que, au niveau du baccalauréat, l'on a introduit un nouveau programme et il y a eu un décalage. Il fallait attendre d'avoir nos premières finissantes et nos premiers finissants alors que l'on était prêt pour la maîtrise. Comme toute école professionnelle, on a eu l'évaluation de l'Association canadienne des écoles en service social. Ceci explique pourquoi les programmes de premier et de deuxième cycles sont évalués à deux moments différents. Mon deuxième commentaire, c'est que la formulation de la recommandation 4 me plaît beaucoup plus que celle qui était la recommandation 4 dans l'ancienne version parce que je la trouvais extrêmement exigeante en terme de calendrier et, à la limite, même si l'on est d'accord pour travailler dans le sens d'avoir le mémoire publié, que cela fasse l'objet d'une publication, tel que formulé, cela veut dire que, à la limite, la personne est obligée d'attendre jusqu'à la publication. Cela peut prendre jusqu'à deux ans. Donc, tel que formulé, cela va donner la possibilité de trouver des mécanismes de publication pour les mémoires de maîtrise. Mon troisième et dernier point, dans le rapport global, vous avez la liste du personnel enseignant qui date de janvier 2003. Il y a dix personnes sur la liste. Celles et ceux qui ont lu les documents, vous auriez vu des termes de fragilité, de préoccupations qui sont exprimés par les membres de l'École, par moi également et par l'évaluateur. À titre d'information, sur la liste qu'il y a ici, il y en a deux qui sont déjà à la retraite et il y en a trois autres qui vont partir en juillet 2006. Alors, lorsque l'on parle d'un renouvellement du corps professoral, l'enjeu est important. C'est pour vous dire que c'est vraiment un changement majeur, et que l'on peut voir comme étant un défi, soit intéressant ou soit inquiétant.

Baccouche : C'est une maîtrise qui a été à contre-courant du système. Nous n'avons pas hésité d'aller à contre-courant d'un côté, à bousculer les structures, pour avoir un programme de qualité qui était reconnu sur le plan national et sur le plan local par le Ministère et par les différentes associations de travail social. Nous avons contribué à l'essor du travail social au niveau de la province et cela, il faut le dire. Quand on passe de deux à quatre étudiantes ou étudiants, c'est beaucoup plus qu'intéressant, c'est fulgurant et personnellement, je dirais que c'est révolutionnaire. Nous voulons conserver ces acquis. Nous ne demandons pas la lune, nous demandons que le corps professoral soit maintenu. L'Association canadienne des écoles de service social demande à ce que le nombre de professeures et professeurs soit augmenté. J'ai ici des citations et je vous fais grâce de vous les lire. C'est clair que nous avons plus d'étudiantes et d'étudiants au niveau du baccalauréat qu'au niveau de la maîtrise. Nous avons beaucoup plus de dossiers. Nous n'avons pas été au bout de notre potentiel. Je suis prêt à faire une proposition si c'est possible.

Président d'assemblée : Elle n'est pas admissible tout de suite parce que l'on a déjà une proposition sur la table.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

9.3 Information complémentaire [Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)]

Voir le Document F, p. 1-15

VRER : Vous avez une proposition qui se lit : « Que le Sénat académique accepte le Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé) conditionnelle à ce que le Comité conjoint de la planification donne une recommandation favorable quant au nom du programme proposé ». Avant d'aller plus loin, je devrais peut-être donner une brève explication. Ce programme a été présenté au Comité conjoint de la planification. Celui-ci n'était pas en désaccord avec le programme, mais en raison de la structure du programme, je voyais d'un bon œil un changement du libellé du programme. C'est pourquoi vous avez Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé) au lieu de Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé. Une fois la réunion du Comité conjoint de la planification terminée, j'ai reçu le mandat de vérifier ce changement. J'ai vérifié comment les instances départementales réagissaient à ce changement. J'ai reçu la réponse de Sylvain Vézina. Le Département m'a donné son approbation aux changements. Mais le

9.3 Information complémentaire [Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)] (suite)

Comité conjoint de la planification n'a pas eu l'occasion de se rencontrer depuis. On le présente au Sénat académique sous condition que le Comité conjoint de la planification accepte le changement. C'est un certificat, donc c'est un programme de l'Éducation permanente et elle s'est prononcée. Si vous regardez la proposition de ce programme, dans les objectifs, on veut fournir aux francophones un accès à des postes de gestion dans le secteur de la santé. On veut développer les compétences nécessaires et parfaire les connaissances de gestion dans deux catégories principales, soit les ressources humaines, soit les ressources financières. Le programme est de 15 crédits : six de ces crédits sont obligatoires et neuf sont optionnels. Les candidates et candidats doivent détenir un baccalauréat d'une université reconnue. Il faut qu'ils occupent actuellement un poste de gestionnaire ou une expérience considérable. Les candidates et candidats devront s'inscrire aux deux cours obligatoires et devront choisir trois cours dans au moins deux des trois blocs qui sont indiqués. Au niveau de l'impact sur les ressources humaines, il est minime pour deux raisons : les cours à offrir sont inclus dans les programmes existants, sauf peut-être un cours, et la coordination de ce programme est ventilée dans la subvention que nous disposons du CNFS. Le programme a été évalué par les instances appropriées au niveau de la province, de plusieurs groupes et des régies régionales de santé. De plus, on a rejoint Santé en français du Nouveau-Brunswick, le ministère de la Santé et l'on a également eu une évaluation de l'École nationale d'administration publique. Si le Sénat académique accepte ce programme, ceci positionnerait l'Université de Moncton comme la seule institution en milieu minoritaire offrant un programme de ce genre entièrement en français.

R : 17-SAC-060310

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé), conditionnelle à ce que le Comité conjoint de la planification donne une recommandation favorable quant au nom du programme proposé. »

E. Robichaud : C'est juste un point d'ordre que je pose pour mieux comprendre. Cette recommandation vient de qui? Est-ce du Comité conjoint de la planification? On fait référence à une recommandation favorable quant au nom proposé qui laisse entendre que le Comité conjoint de la planification a accepté le programme. Quand je regarde le rapport du 16 février, on parle de la création de nouveaux cours, je ne vois pas la recommandation.

VRER : Il n'y a pas de recommandation de ce genre. Si vous allez au point 5.2, vous allez voir que ces options ont certainement été discutées au paragraphe 6 de cette rubrique. J'ai compris avoir reçu le mandat du Comité conjoint de la planification d'aller m'informer auprès du Département pour savoir s'il était d'accord avec cela.

E. Robichaud : Le Comité conjoint de la planification semble avoir d'autres préoccupations qu'uniquement une question de nom. Au moins, c'est ça que je lis et qu'il ne s'est jamais prononcé sur le programme comme tel. Là, on suggère au Sénat académique de l'approuver avec uniquement une question de changement de nom sans que le Comité conjoint de la planification se soit prononcé sur le programme.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que monsieur Robichaud soulève une question et c'est une situation assez particulière que l'on ne rencontre pas souvent au Sénat académique. Sur cela, je suis complètement d'accord. Maintenant, il y avait un certain dilemme ici. D'abord, c'est que le Comité conjoint de la planification n'a pas encore approuvé son propre procès-verbal parce que ceci fait suite à la dernière réunion. Évidemment, la discussion au Comité conjoint de la planification était la suivante. Le programme qui nous a été présenté était beaucoup plus un certificat en gestion publique qu'un certificat en gestion des services publics. C'était l'impression que l'on avait et l'on a dit que si l'on voulait véritablement présenter cela comme un certificat en gestion de services de santé, à ce moment, il serait pertinent d'ajouter au moins un autre cours obligatoire qui traiterait des questions de santé. Mais le Comité conjoint de la planification a ajouté que la présentation du certificat, tenant compte du fait que les gens qui sont dans le domaine de la santé et qui ont regardé cela, trouvait que c'était satisfaisant, on a jugé

9.3 Information complémentaire [Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)] (suite)

que pour présenter ce certificat, on le présenterait mieux dans son contenu si on l'appelait Certificat en gestion publique (santé). Le Comité conjoint de la planification semblait indiquer que l'une ou l'autre des options serait satisfaisante. On ajoute un cours, on garde le nom du certificat, ou si l'on n'est pas en mesure d'ajouter un cours, appelons le certificat dans la nature de ce qu'il est. Mon impression, c'était cela. Personne ne s'est opposé au contenu qui était là, mais on leur donnait deux options. Donc, c'est la raison pour laquelle, si le Sénat académique est d'accord avec ceci, on va retourner au Comité conjoint de la planification. On l'approuve conditionnellement à ce que le Comité conjoint de la planification soit satisfait de l'option qui a été choisie. L'autre option, c'est tout simplement de dire que l'on va attendre que le Comité conjoint de la planification nous dise laquelle des deux options il préfère et puis on va attendre. Alors pour les gens du programme, compte tenu que c'est un programme à l'Éducation permanente et financé par le CNFS, trouvaient qu'attendre au mois de mai pour le présenter voulait dire que l'on irait au Conseil des gouverneurs du mois de juin, ce qui aurait un impact négatif sur le recrutement de la cohorte du mois de septembre. Alors voilà, c'est exactement l'enjeu. Si le Sénat académique le veut, je pense qu'il n'y aurait pas de problème avec le contenu en faisant les nuances que je viens d'expliquer.

VRER : Il y a une question de recrutement qui est importante. On pourrait dire : « Pourquoi ne pas attendre la prochaine réunion du Sénat académique qui aura lieu au mois de mai? » comme dit le recteur et vice-chancelier, mais c'est que les gens du CNFS sont prêts à préparer une brochure publicitaire et si elle est préparée et distribuée seulement après le 21 juin, ce sera trop tard. Deuxièmement, il y a un colloque national d'envergure qui se passe à Moncton dans les jours suivants la semaine prochaine où l'on aimerait pouvoir faire l'annonce de ce programme. Il y a présentement en préparation une brochure nationale du CNFS pour élaborer tous les nouveaux programmes qui seront offerts; si l'on attend au Sénat académique du mois de mai, on va manquer notre coup.

Dîner de 12 h 35 à 13 h 20

Président d'assemblée : On est au point 9.3. On a eu une discussion procédurale pour savoir comment les choses s'étaient déroulées et vous avez eu des réponses.

Maltais : Ce dossier, depuis un an, a beaucoup voyagé. Il a passé aux comités des départements, de la Faculté et il a passé aussi au Conseil académique de l'Éducation permanente. Il a aussi passé au Conseil des études supérieures, au Comité des programmes et au Comité conjoint de la planification. Ce matin, je pensais que ce dossier allait connaître des ajustements au niveau des cours. Il y a eu des ajustements surtout au niveau de la décision de la procédure qui a été suivie pour voir s'il y avait des besoins dans la communauté. J'ai été surpris de voir, dans les documents qui ont été proposés, que le nom du programme ait été changé. Lorsque j'ai lu le document du Comité conjoint de la planification, il dit maintenir sa décision et demande un nouveau cours dans le domaine du service de la santé. Je peux comprendre cela. Comme le recteur et vice-chancelier l'a mentionné lors de la réunion du Comité conjoint de la planification, il dit que c'est un programme de l'Éducation permanente et que les cours doivent être offerts à partir des inscriptions. Un programme comme cela, avec un nom comme cela, vise une clientèle très ciblée. Avec un nom comme Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé), je doute que je puisse aller chercher la clientèle désirée. Si l'on regarde dans le document qui nous donne des informations sur la composition d'un nouveau programme, on donne les résultats prévus et ceci, c'est dans la proposition même du programme. Cinq admissions, pour nous à l'Éducation permanente, ce n'est pas suffisant. En plus de cela, si l'on change le titre de ce programme à un autre programme, je peux vous garantir que j'ai un problème de recrutement. Vous allez me dire qu'il y a seulement un cours de la santé dans le programme. Est-ce que les personnes qui vont recevoir la formation ont besoin de cours portant sur la santé? Ces gens ont besoin d'outils et d'ailleurs cela a été démontré lorsque l'équipe a fait son analyse de besoins. Le programme n'est pas unique pour avoir seulement un cours qui porte sur la santé, si vous avez un problème avec le programme, ce n'est pas de changer son nom. Le nom du cours, c'est pour le recrutement.

G. LeBlanc : Tout d'abord, je voterai pour la proposition. C'est regrettable que les consultations n'ont pas été faites auprès de la Faculté d'administration étant donné que je vois qu'il y a trois cours sur cinq qui relèvent de la Faculté. Dans les conditions d'admission,

9.3 Information complémentaire [Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)] (suite)

on demande le baccalauréat, une moyenne de 3,0 et deux ans d'expérience pertinente dans le domaine. Au niveau de l'appellation, on a pris des cours en administration publique et au MBA et l'on a fait une combine. On a trouvé l'appellation avec le thème *santé*. Pour ce qui est des cours au choix, je vois que les étudiantes et étudiants auraient à choisir trois cours parmi une liste de 15 cours à option. Ce sera un problème car il y aura des étudiantes et étudiants qui voudront suivre certains cours et vont dire « Vous avez annoncé 15 cours ».

Bouchard : Premièrement, le cours *Enjeu politique et administratif de la santé* a été créé et je crois qu'il a déjà passé au Sénat académique. J'aimerais dire que ce certificat a été demandé par les gens de la santé parce qu'il y a beaucoup de personnes dans ce milieu qui, bien sûr, ont une formation professionnelle soit comme médecin, comme infirmière ou toutes les professions en santé et tout à coup, ils se retrouvent dans des postes de gestion. Bien sûr, ce qui manque à ces personnes, c'est la gestion, c'est-à-dire qu'ils connaissent très bien le domaine de la santé; ce qu'elles cherchent, c'est de savoir comment on gère un personnel, comment on gère les finances, comment on organise, comment on structure un service. C'est cela qu'ils nous ont demandé. En fait, on a un comité qui était composé de gens qui ont présenté ce programme à la communauté de la santé et ils ont reçu un accueil assez favorable. Maintenant, c'est sûr que ce certificat a une série de cours, en fait tous les cours qui sont là existent déjà. Une bonne partie de ces cours sont offerts régulièrement soit par la Faculté d'administration ou soit par le Département d'administration publique et que plusieurs sont donnés dans une formule adaptée à la clientèle à temps partiel. Ce que l'on a l'intention de faire aussi, c'est que dans tous nos cours, particulièrement ceux que l'on préparera pour cette clientèle, on a l'intention d'introduire dans le syllabus des cas qui sont relatifs à la santé. Par contre, quand on va traiter de gestion des ressources humaines et si les gens doivent faire des études de cas ou s'ils ont des travaux à faire, on va les encourager à les faire dans le domaine de la santé. Donc, on va quand même donner un contenu pertinent à la santé à l'intérieur des cours réguliers. En terminant, j'aimerais dire que je suis d'accord avec monsieur Maltais. Je pense que le premier nom me semblait beaucoup plus pertinent que le nom que l'on veut lui donner maintenant. Je pense que si l'on veut attirer une clientèle dans ce certificat et envoyer un message clair aux gestionnaires de la santé, on devrait avoir un titre qui est clair et je ne pense pas que « Certificat de deuxième cycle » est clair et je ne pense pas que « Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé) » soit tout à fait clair, mais je veux dire que si c'est la condition qui est requise par le Comité conjoint de la planification pour la création du certificat, je vais me soumettre à l'agrément tout en étant conscient que monsieur Maltais devra vivre avec certaines conséquences malheureuses.

Recteur et vice-chancelier : J'apprécie ce qui s'est dit par rapport aux enjeux de changer le nom du programme. Par ailleurs, je pense qu'il y avait vraiment un questionnement qui m'apparaît assez légitime de la part du Comité conjoint de la planification. J'apprécie les nuances qui nous sont faites par le sénateur Bouchard. Dans l'ensemble de ces cours, on peut prendre des études de cas qui sont peut-être plus adaptées aux professionnelles ou professionnels de la santé. On le souhaite, je ne crois pas que l'on devrait restreindre l'admission à des gens qui ont deux ans d'expérience en santé car dans le fond, ce sont cinq des six cours ou quatre des cinq cours qui sont des cours de gestion publique qui pourront s'adapter à n'importe qui et je crois que beaucoup de ces étudiantes et étudiants vont rejoindre celles et ceux d'autres cohortes. Idéalement, la solution aurait été de voir si l'on ne pouvait pas ajouter au moins un deuxième cours dans le domaine de la gestion de la santé. Maintenant, ce que l'on vous a dit risque de rendre la question du programme moins abordable en terme de faisabilité et que l'on préférerait le faire de cette façon. Alors, voilà monsieur le président, je crois que c'était un peu le dilemme dans lequel on se trouve. Honnêtement, c'est un besoin énorme qui a été identifié sur lequel on a sondé les professionnelles et professionnels de la santé et j'oserais croire que c'est une juridiction. On connaît la clientèle possible et l'on est capable de les attirer même si le nom ne reflète pas tout à fait cela; en même temps le nom reflète davantage le contenu que ce que l'on aurait pu prétendre autrement.

VRER : La remarque avait été faite qu'il n'y avait qu'un cours qui traitait des enjeux au niveau de la santé et il y avait plus ou moins un consensus à savoir qu'un programme qui ne disposait que d'un cours dans la matière n'était certainement pas la norme. Au Comité

9.3 **Information complémentaire [Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)]** (suite)

conjoint de la planification, il y a mon collègue monsieur El-Jabi et moi-même comme observateurs. J'ai passé cinq ans devant la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes comme membre de la commission et monsieur El-Jabi y est présentement et l'on était tous les deux d'accord que si la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes recevait un programme avec ce libellé et qui ne contenait qu'un seul cours qui se rapportait directement, elle allait prendre trente secondes pour nous le renvoyer. Donc, on a approché le Département pour choisir un autre cours dans le domaine de la santé. J'ai eu des entretiens à quelques reprises avec un membre du Département. Comme monsieur Bouchard l'a déjà souligné, ceci poserait des problèmes parce que les cours qui sont là s'enseignent déjà dans un cycle routinier.

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

10. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document G, p. 1-106 et le Document H, p. 1-3

10.1 **Modifications aux programmes de spécialisation et de majeure en sociologie**

VRER : J'aimerais attirer votre attention à l'addenda qui vous a été distribué sur place ce matin. Vous savez que le Comité des programmes a juridiction pour la création et l'abolition des cours individuels pourvu, bien sûr, que le Sénat académique en soit informé. Le document que vous avez reçu en addenda est à cette fin pour renseigner les membres du Sénat académique de ce qui s'est passé au niveau de la création et de l'abolition des cours au Comité des programmes. Il y a quatre volets dont nous devons traiter aujourd'hui en matière de suivis du Comité des programmes. Le premier a trait au programme de la spécialisation et de la majeure en sociologie. Avant de faire une présentation sommaire, je voudrais profiter de l'occasion afin de remercier les individus à la direction de la Faculté et au sein du Département de sociologie qui se sont concertés pour implanter l'UARD en sociologie. Je veux reconnaître publiquement ces efforts et je les remercie. Les modifications qui sont apportées sont assez mineures. Il s'agit de redresser la séquence des cours obligatoires et aussi de créer un nouveau cours de quatrième année, soit *Sociologie de la modernisation*. J'attire votre attention à la page 6 du document. Si vous allez dans le programme actuel en deuxième année, le cours SOCI2600 *Lecture dirigée I*, est transformé dans la nouvelle formule en troisième et quatrième années sous le sigle SOCI3200. En troisième et quatrième années du programme actuel, vous avez le cours SOCI3010 *Fondements de la sociologie* qui est transféré à la deuxième année prenant le sigle SOCI2050. Le dernier changement est dans la partie du programme actuel en deuxième et troisième années, vous voyez SOCI3600 *Lecture dirigée II*, il est transposé dans la même séquence, mais avec le nouveau sigle SOCI4200. De plus, il y a le cours SOCI4640 *Sociologie de la mondialisation* qui a été accepté au Comité des programmes.

R : 18-SAC-060310

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le Sénat académique accepte la modification du profil des programmes de spécialisation et de majeure en sociologie.* »

Recteur et vice-chancelier : Je voudrais féliciter la Faculté car le Sénat académique avait approuvé les recommandations relativement aux programmes de sociologie suite à son évaluation à sa réunion du mois d'août. Ceci veut dire que le Conseil des gouverneurs l'a seulement considéré à sa réunion du mois de septembre et déjà nous avons les suivis. On a vu des programmes qui ont été évalués, avec une série de recommandations du Comité conjoint de la planification, et je dirais qu'il y a des cas où cela fait des années qu'on les a vues et que les programmes ne sont toujours pas retenus par les facultés pour faire des suivis et je trouve cela préoccupant. Quand même, le Sénat académique est une instance de haut niveau à l'Université; elle place des commandes dans nos facultés, dans nos écoles, dans nos départements et il y en a qui ne reviennent pas. J'ai demandé récemment au Secrétariat général et au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche de faire le

10.1 Modifications aux programmes de spécialisation et de majeure en sociologie (suite)

travail nécessaire pour voir où l'on en était rendu avec un certain nombre de recommandations qui sont passées par ici. J'inviterais certainement l'ensemble des secteurs académiques à être assez ponctuels quand vient le temps de réagir aux recommandations qui sont arrivées du Sénat académique par rapport à l'évaluation des programmes parce que si non, ça devient un exercice futile surtout que l'on peut passer des heures à débattre des recommandations et que l'on n'entend pas parler d'elles pendant des années.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

10.2 Réforme du programme de l'Odysée humaine

VRER : Le prochain programme que le Comité des programmes vous propose est le projet de réforme du programme de l'Odysée humaine. Ce programme a été soumis au Comité des programmes dans le but d'inclure davantage les sciences sociales dans le cursus du programme proposé. Le Comité des programmes l'a étudié à maintes reprises. Il y a eu une correspondance assez volumineuse dans le but de mener à bien le dossier, et enfin, le Comité des programmes est prêt à le déposer au Sénat académique. Dans le programme actuel, les disciplines visées sont au nombre de quatre. Dans ce qui est proposé, le nombre de disciplines passe de quatre à sept pour inclure davantage les sciences sociales. On ajoute la science politique, la sociologie, l'astronomie et la science pure. Alors, dans le document volumineux qui a passé au Comité des programmes, il a été convenu que le nouveau programme de l'Odysée humaine permettrait d'entrer en deuxième année, non seulement au programme de Baccalauréat ès arts, mais aussi au Baccalauréat ès sciences sociales (majeure et spécialisation) ou à la spécialisation en science politique. Si vous regardez à la page 23, vous avez la liste de cours qui a été créés; il y a trois crédits de plus que l'ancien programme.

R : 19-SAC-061003

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte la proposition de réforme du programme de l'Odysée humaine. »

Recteur et vice-chancelier : C'est un programme pour lequel j'ai beaucoup de temps car je trouve que c'est un excellent programme qui existe à l'Université depuis un certain nombre d'années. On a procédé à son évaluation et l'on amène des corrections, je trouve ceci très positif. Maintenant, j'ai une préoccupation. Quand je vois un programme de 36 crédits, surtout le programme de l'Odysée humaine, qui propose une approche transversale, je crois qu'il est lourd avec 36 crédits. Dans quelle mesure est-on capable d'avoir un cheminement intellectuel, exigeant une certaine transversalité disciplinaire, avec une charge comme celle-là? Honnêtement, je comprends bien que l'on veuille ajouter des crédits, au moins trois dans le domaine scientifique, mais il me semble que l'on aurait pu faire un exercice un peu plus rigoureux pour dégager les éléments essentiels dans le domaine des arts et des sciences sociales qui doivent demeurer dans le programme avec un nombre de crédits beaucoup plus réaliste. Si l'on multipliait 36 crédits par quatre, cela donnerait un baccalauréat de 144 crédits, alors qu'idéalement, on peut avoir un baccalauréat de 120 à 126 crédits maximum. C'est une préoccupation. On a parlé de la rétention de nos étudiantes et étudiants. Il y a un fait qui demeure. Il y a déjà une pression énorme, parfois un besoin de travailler à temps partiel pour pouvoir gagner leur année universitaire et en plus, on leur impose six cours par session pendant deux sessions. En première année, ce sont des étudiantes et étudiants qui ont 18 ans. Ce ne sont pas des gens qui ont déjà fait la transition de l'école secondaire à l'Université. Ils sont dans une année de transition. J'ai une préoccupation majeure avec tout cela. J'ai le regret d'être obligé de le dire à ce moment, mais je n'ai pas la chance de m'exprimer sur les dossiers des programmes avant qu'ils arrivent au Sénat académique.

C. Bourque : Je veux faire deux commentaires qui traitent des cours de sciences qui sont inclus dans le programme. Tout d'abord, par rapport au cours de mathématiques, on en fait allusion dans la documentation du Conseil de la Faculté et je ne voudrais surtout pas que

10.2 Réforme du programme de l'Odysée humaine (suite)

l'on pense que la Faculté des sciences ne croit pas dans ce programme. C'est un programme qui rencontre les besoins d'une certaine clientèle et l'on en est très heureux. Là où l'on a des inquiétudes, c'est par rapport à la création d'un cours qui est spécifique à ce groupe. Le Département est déjà en manque de ressources professorales pour offrir les cours que l'on a. La discussion a été très difficile au Conseil de la Faculté et finalement la décision malheureuse c'était de ne pas offrir ce cours de mathématiques. J'interprète, à l'aide de la correspondance, que le cours d'astronomie est déjà créé et que les étudiantes et étudiants vont le suivre avec les autres clientèles.

McKee-Allain : Je voulais vous demander la permission de laisser la parole à la vice-doyenne, Lise Dubois, qui a piloté le dossier avec le responsable du programme auprès du Comité des programmes.

Dubois : Je vais commencer par la dernière question qui a été posée par le doyen Bourque au sujet du cours d'astronomie. C'est effectivement un cours qui existe déjà, donc les étudiantes et étudiants inscrits au programme de l'Odysée humaine pourront obtenir la formation et aller chercher ce côté scientifique que l'on cherchait à donner. Concernant la préoccupation exprimée par le recteur et vice-chancelier, l'intégration des six crédits obligatoires FRAN au cursus de l'Odysée humaine a été une très longue discussion et j'oserais même dire de très longs débats. On est arrivé à cette solution, on est conscient qu'il s'agit d'une charge très lourde. On a tenté d'explorer différents types de formule depuis la création de l'Odysée humaine où l'on a, au début, intégré le cursus FRAN dans certains cours. Cela n'a pas tellement bien fonctionné. On a aussi exigé ou demandé que l'on crée des cours, des groupes spéciaux Odysée humaine pour les cours FRAN, mais compte tenu de la conjoncture, on ne peut pas se permettre de faire cela. Donc, on est arrivé à cette solution tout en sachant que l'étudiante ou l'étudiant qui s'inscrit au programme pourra probablement faire ses cours FRAN. Donc, pour lui permettre de bien s'intégrer au groupe et de suivre les cours d'intégration des connaissances, il y a toujours la possibilité, pour les étudiantes et étudiants qui éprouvent des difficultés, de pouvoir suivre des cours FRAN dès leur inscription à un programme régulier.

Recteur et vice-chancelier : Dans mon esprit, c'était effectivement cela. On sait bien que ces étudiantes et étudiants ne finissent pas leurs études avec la première année à l'Odysée humaine. Ils vont transférer dans des programmes. Je pensais que c'était probablement une des réponses que vous alliez me fournir, mais j'aurais préféré le voir inscrit dans l'annonce du programme avec un astérisque. Les étudiantes et étudiants ont l'option de faire les deux cours FRAN en première année, mais ils peuvent aussi choisir l'option d'en décaler un ou les deux en deuxième année. Il faut faire attention si l'on veut vendre le programme, de le vendre d'une façon la plus positive possible en leur expliquant qu'avec les six crédits en question, on a une alternance où l'on a une option de le faire en partie ou en totalité en première année ou après.

Dubois : C'est inscrit dans l'argumentaire.

Recteur et vice-chancelier : Il faudrait le mettre dans le Répertoire.

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

10.3 Modifications au Baccalauréat ès arts (majeure études familiales)

VRER : Il s'agit d'une proposition de modifications du programme Baccalauréat ès arts (majeure en études familiales). Nous avons étudié les documents au Comité des programmes à plusieurs reprises. Il est certain qu'il y a plusieurs cours qui sont ajoutés, changés, enlevés, transposés. Toute cette refonte ici est le résultat d'une évaluation des programmes et des recommandations que le Sénat académique avait accepté à l'automne 2004; c'est le suivi de ces recommandations. Les modifications proposées répondent aux deux recommandations suivantes. La première est que l'ESANEF révisé ses objectifs en études familiales dans la majeure en considérant entre autres les besoins du marché. Si vous allez à la page 3, vous trouvez la consultation qui a été faite auprès du marché. La deuxième est que l'on accentue le rôle des sciences pivots, d'augmenter l'apport théorique et conceptuel des connaissances transmises et d'éliminer les redondances dans le contenu de certains cours en études familiales. Si vous allez à la page 4, vous voyez qu'il y a des cours qui ont été ajoutés dans la liste des cours à option. Il y a un cours de sociologie, de

10.3 Modifications au Baccalauréat ès arts (majeure études familiales) (suite)

psychologie et d'économie. L'École nous fait part de ce qu'elle a fait pour examiner la pertinence des programmes, de la façon dont l'École a augmenté l'apport théorique et de la façon dont elle a discuté des redondances. En bas de la page 5 et à la page 6, l'École explique pourquoi les redondances s'appliquent. Si vous allez à la page 7, vous avez le sommaire des changements qui sont proposés et en fin de compte, il y a neuf cours qui sont touchés. Dans ces neuf cours, il y en a cinq qui sont des nouveaux cours, mais qui sont des cours de deux crédits seulement. Il y a quatre cours qui sont des nouveaux cours, mais seulement parce qu'ils changent de sigle. Je vous réfère à l'annexe B où vous pourrez suivre les propos que je vais vous résumer. Parmi les neuf cours créés en études familiales, certains sont des changements de cours ou de sigles seulement et il y en a dont c'est la création de nouveaux cours dans le sens pur de l'expression. Certains sont des cours obligatoires. À part ces neuf nouveaux cours en études familiales, il y a aussi l'ajout de cours obligatoires et quand on dit l'ajout de cours obligatoires, certains de ces cours sont nouvellement créés, mais d'autres sont des cours qui se trouvent déjà dans la liste des cours. Parmi les cours obligatoires ajoutés, il y en a un en anglais, un en économie, un en psychologie et un en nutrition et études familiales. Il y a aussi l'ajout d'un cours à option et les cours à option qui sont ajoutés sont des cours qui figurent déjà dans la liste des cours dans le Répertoire. Il y en a un en gérontologie, un en récréologie et un en psychologie. Il y a aussi, en comparaison avec l'ancien programme, des cours en philosophie, sociologie et économie qui sont retirés. Il y a également l'abolition de trois cours. Ce changement a occasionné une multitude de débats, de va-et-vient et de papeterie. Nous nous sommes entendus et nous sommes satisfaits que l'ESANEF a su répondre, par ces modifications majeures, à ce que le Comité des programmes voulait réaliser. Le nouveau programme, tel que proposé, a été étudié par le Campus de Shippagan, le Campus d'Edmundston et les facultés concernées et ils se sont prononcés en faveur des changements. Il n'y a aucune difficulté au niveau des facultés au Campus de Moncton. Finalement, je vous réfère à la page 15, point 4 du document, vous voyez la séquence qui est proposée pour l'abolition et la création de cours dans ce nouveau programme cette année, l'an prochain et l'année 2008.

R : 20-SAC-060310

Neil Boucher, appuyé par Régina Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées au Baccalauréat ès arts (majeure études familiales). »

McKee-Allain : Je vais me référer aux documents que l'on a eu, pas ceux d'aujourd'hui, mais ceux que l'on a eu la chance de lire et de travailler avant le Sénat académique. Donc, si vous regardez dans le document aux pages 46 et 47, on réfère à la consultation qui a été faite à la Faculté des arts et des sciences sociales. Si vous regardez la lettre qui m'avait été adressée, on nous consulte sur trois changements et la réponse de la vice-doyenne. J'ai été un peu surprise en lisant la documentation que parmi les changements proposés, il y a le retrait d'un cours de philosophie et un cours d'éthique qui était obligatoire. À ma connaissance, on n'a pas été consulté comme Faculté sur cette question. On a pris la décision d'enlever le cours SOCI3400 et de le remplacer par le cours SOCI2560. J'aurais un commentaire ou une suggestion à faire à ce niveau. Comme je ne siège pas au Comité des programmes et que je n'ai pas de représentante ou représentant officiel au Comité des programmes pour ma Faculté, disons que je découvre des choses comme celles-là par la lecture des documents présentés au Sénat académique. J'ajouterais que j'ai une préoccupation concernant un cours d'éthique dans un programme professionnel. On n'a pas eu l'occasion d'en discuter parce qu'il me semble que ce que vous voulez introduire, c'est sûrement justifié, c'est la déontologie professionnelle, mais ce n'est pas de l'éthique. Alors, cela pose un questionnement sur la place de la formation générale et notamment dans le contexte de la reconfiguration des programmes pour les autres programmes professionnels. Alors, je ne vous le dis pas dans le sens que je veux m'opposer à cela. Je comprends que c'est un long processus. J'entends qu'il y a eu beaucoup de consultations, et je ne veux pas retarder le processus, mais je veux certainement noter que cela me préoccupe par rapport aux changements sur lesquels on n'a pas été consulté.

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

10.4 Modifications à la Mineure en développement personnel et social

VRER : Le dernier programme que nous proposons est la Mineure en développement personnel et social. Cette mineure avait été créée en 1998 à la demande du Ministère provincial afin de permettre aux élèves d'intervenir en milieu scolaire dans les cours de formation personnelle et sociale en neuvième année et dans le cours de développement humain en onzième année. La première motivation aux changements proposés, c'est que l'on a passé à l'intérieur du système scolaire néobrunswickois. L'école renouvelée a apporté des changements dans ces deux cours de neuvième et onzième années. Parmi un des changements, il y a maintenant des domaines conceptuels à exploiter dans ces cours et les quatre domaines conceptuels sont les relations interpersonnelles, la citoyenneté, la santé et la consommation. Ce que l'École propose, c'est en raison des changements qui ont eu lieu à l'école publique. La deuxième motivation, c'est qu'il y a des problèmes dans la banque actuelle de cours. Certains des cours ont des préalables, d'autres ne sont offerts que rarement et d'autres ont été abolis. La majorité des étudiantes et étudiants qui sont inscrits dans ce programme figurent au baccalauréat intégré en éducation. On retient des cours en éducation pour assurer une formation de base; dans le domaine social, on a ajouté les cours SOC1000 et PSYC1700. Le Comité des programmes avait demandé deux choses à l'École et la première était que l'École identifie clairement quels cours allaient être ciblés à l'intérieur des quatre volets privilégiés. Si vous allez à l'annexe C, vous verrez cela. Ce sont les cours que le programme privilégie dans chacun des quatre volets qui sont appelés « les dimensions ». L'autre chose, c'est qu'il ne semblait pas y avoir une dimension sociale suffisamment prononcée. Le programme modifié propose la création d'un cours obligatoire en sociologie. La Faculté des sciences de l'éducation a été consultée et il n'y a aucune difficulté, comme c'est le cas à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaire. Le Campus de Shippagan et le Campus d'Edmundston ont également été consultés. Ils sont d'accord. Les nouvelles démarches proposées sont avantageuses pour les étudiantes et étudiants parce que les cours obligatoires de deuxième année n'exigeront plus de préalable. Alors, c'est cela le changement proposé.

R : 21-SAC-060310

Neil Boucher, appuyé par Régina Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées à la Mineure en développement personnel et social. »

Bouchard : Au Comité des programmes, j'ai mentionné mon objection parce que l'aspect de la citoyenneté ne me semble pas être abordé d'une façon suffisante. On y retrouve un cours de sociologie obligatoire et des cours à options. En ce qui me concerne, ce programme de mineure ne me satisfait pas. Je pense que si l'on veut former des enseignantes et enseignants qui parleront aux jeunes de la dimension du développement personnel et social, le mot « social » m'apparaît important et malheureusement, je ne le trouve pas dans cette mineure. J'aurais aimé avoir soit d'autres cours en sociologie, sur la société ou des cours en science politique, mais je retrouve des cours de psychologie, de philosophie, de communication; je trouve que ce n'est vraiment pas pertinent.

Vote sur R21

Pour 28

Contre 3

ADOPTÉE

11. **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES**

Le vote se fait par scrutin secret et porte sur les candidatures retrouvées dans le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques soumis au Sénat académique.

Scrutatrices : Lise Dubois et Suzanne LeBlanc

Résultat du scrutin secret : Les candidatures suivantes ont reçu au moins les deux tiers des voix.

11. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

Doctorats honorifiques

Moncton

Gérard Bouchard
Raymond Paul LeBlanc

Doctorat *honoris causa* en sciences humaines
Doctorat *honoris causa* ès sciences médicales

Edmundston

Ginette Lemire Rodger

Doctorat *honoris causa* en science infirmière

R : 22-SAC-060310

Cheick Tidiane Konaté, appuyé par Étienne Dako, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

12. NOMINATION

Voir le Document I, p. 1

12.1 Comité d'attestation d'études

R : 23-SAC-060310

Mise en candidature :

Cheick Tidiane Konaté

Proposé par Richard Thériault

Cheick Tidiane Konaté est élu membre du Comité d'attestation d'études.

13. MODIFICATION DE LA DATE DE LA COLLATION DES DIPLÔMES (CAMPUS DE MONCTON)

Recteur : Il y a déjà un an ou deux que l'on a adopté le calendrier universitaire. On y prévoit les dates des cérémonies de Collation des diplômes dans les trois campus. En ce qui concerne celle du Campus de Moncton, elle a été prévue le 27 mai prochain. Pendant cette fin de semaine, c'est la compétition de la Coupe Mémoire pour le hockey junior majeur au Canada. On a appris, il y a un mois, qu'il n'y a aucune chambre d'hôtel de disponible cette fin de semaine dans la grande région car toutes les chambres d'hôtel sont réservées pour cette compétition. La cérémonie implique plusieurs de nos étudiantes et étudiants. Après avoir consulté le Bureau de direction du Sénat académique, nous avons conclu qu'une décision devait être prise et qu'une nouvelle date devait être proposée. Évidemment, on demanderait une ratification au Sénat académique. Nous étions prêts à prendre la responsabilité de défendre notre décision parce qu'il fallait quand même agir, compte tenu de l'importance d'annoncer une date le plus tôt possible si l'on devait la changer. Dans un premier temps, on a regardé quelle était la date la plus rapprochée du 27 mai et celle qui semblait la plus logique était le mardi 30 mai. Pourquoi pas le lundi 29 mai? Tout simplement parce que, encore le dimanche soir, les chambres d'hôtels n'étaient pas disponibles et il y avait beaucoup de problèmes logistiques autour de cela. On a communiqué cette date, mais on a eu une levée du bouclier de la part des étudiantes et étudiants. On se prononçait contre cette date en évoquant le fait que ce serait très difficile de pouvoir se libérer pour assister à une cérémonie de Collation des diplômes sur semaine. Il faut dire que ce n'est pas inusité que les universités tiennent leur cérémonie sur semaine. D'ailleurs à Shippagan, nous avons la cérémonie un vendredi et ensuite, dans la plupart des universités, les cérémonies se font sur semaine. Compte tenu que c'est quand même une cérémonie où l'on veut reconnaître les accomplissements de nos étudiantes et étudiants, nous avons fait une deuxième consultation au Bureau de direction du Sénat académique et nous avons décidé de repousser la cérémonie au 3 juin. Je vous demande votre coopération de ratifier une décision, qui est une question de forme, de repousser la cérémonie de Collation des diplômes, du 27 mai 2006 au 3 juin 2006.

13. MODIFICATION DE LA DATE DE LA COLLATION DES DIPLÔMES (CAMPUS DE MONCTON) (suite)

R : 24-SAC-060310

Neil Boucher, appuyé par David Lonergan, propose :

« Que la cérémonie de Collation des diplômes, Campus de Moncton, ait lieu le samedi 3 juin 2006. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

Recteur et vice-chancelier : Je vous remercie.

14. STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE RÉSEAU DE SCIENCE INFIRMIÈRE

VRER : Monsieur Gionet n'est pas là. Le document que M. Gionet apportait l'était à titre d'information.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que l'on doit distribuer le document. C'est une question qui sera à l'ordre du jour à la prochaine réunion du Sénat académique. Il ne faut pas s'attendre à ce que le Sénat académique discute de ce document aujourd'hui.

15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Recteur et vice-chancelier : Le calendrier de nos réunions prévoyait que la prochaine réunion aurait lieu le 5 mai prochain. J'aimerais savoir si le Sénat académique serait d'accord que l'on puisse avancer cette réunion de deux jours, soit le mercredi 3 mai. La date du 5 mai présente un problème de conflits d'horaires pour quelques sénatrices et sénateurs.

R : 25-SAC-060310

Charles Bourque, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que la prochaine réunion du Sénat académique ait lieu le 3 mai 2006. »

Vote sur R25

Pour 30

Contre 1

ADOPTÉE

Calendrier des réunions

Voir le Document J, p. 1

R : 26-SAC-060310

Jacques Saindon, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les dates de ses prochaines réunions pour la période de juillet 2006 à juin 2007. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

16. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-051203

Aucun.

17. AFFAIRES NOUVELLES**17.1 Présidence pour la réunion du 3 mai 2006**

Recteur et vice-chancelier : Monsieur le président d'assemblée ne sera pas en mesure de présider le Sénat académique du 3 mai prochain. Il nous a avisé qu'il serait à l'extérieur du pays. La pratique veut que le Sénat académique choisisse son président d'assemblée. Je voudrais quand même m'assurer que si le Bureau de direction du Sénat académique présente une recommandation pour la présidence d'assemblée, que vous acceptiez que l'on puisse identifier une personne qui n'est pas nécessairement une personne qui siège autour de cette table. Je voulais tout simplement m'assurer que cela n'arrive pas comme une surprise au Sénat académique. Êtes-vous d'accord de donner la prérogative au Bureau de direction du Sénat académique d'identifier ou d'approcher une personne pour présider la prochaine assemblée du Sénat académique?

Aucune objection.

18. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 3 mai 2006 à 8 h 30.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 45.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale